

Master 2 de Sciences et Technologies, mention Urbanisme et Aménagement (UA)

Spécialité **ECODEV ENVIE**

Promotion 2017 - 2018

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras : analyse d'un territoire français exemplaire en matière de transition énergétique

Sous la direction de

Mme Helga-Jane SCARWELL, Professeure des universités à l'Institut d'Aménagement et
d'Urbanisme de Lille

et Mr Cyr PIATON, Chargé de mission Energie-Climat au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du
Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin »

Edward Whymper, alpiniste britannique

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, des entretiens et des productions professionnelles. Tout emprunt à des contenus d'entretiens, des écrits autres que strictement personnels, toutes reproductions et citations, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de ce travail s'engage sur l'honneur à ne pas plagier les travaux d'un autre auteur.

REMERCIEMENTS

Je souhaiterais remercier plusieurs personnes, sans qui ce mémoire n'aurait pu être.

Je remercie ma tutrice universitaire Mme SCARWELL Helga-Jane, Professeure des universités et Directrice d'études du Master 1 AUDT à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (IAUL) – Université de Lille, pour ses conseils et le temps consacré à l'avancée de mon mémoire.

Je remercie, au même titre, mon tuteur professionnel Mr PIATON Cyr, Chargé de mission Énergie-Climat au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, pour ses conseils, sa patience, sa pédagogie et sa bonne humeur.

Je remercie Mr LEROY Pierre, président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras de m'avoir fait confiance pour ce stage qui m'a beaucoup appris et d'avoir répondu à mes questions lors d'un entretien particulièrement intéressant.

J'aimerais également remercier l'ensemble des agents du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et notamment Mme KHALIFA Daphné, directrice, pour leur accueil bienveillant.

Je remercie tout particulièrement les deux stagiaires qui m'ont accompagnée dans cette aventure : Fiona MILLE et Marine VECK, sans qui je n'aurais sans doute pas découvert autant de ce beau territoire.

Enfin mes remerciements vont à Mr et Mme ROSSAT pour le temps qu'ils ont consacré à la relecture de ce mémoire et à Romain LANG pour son soutien constant.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire a été rédigé concomitamment à un stage de fin d'études effectué, du 2 mai au 28 septembre 2018, au sein du service Énergie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (**Annexe 1**). Le service Énergie fait partie du pôle Développement Durable au même titre que la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) et que le Bois-Énergie (**Annexe 2**).

La principale mission de mon stage était de suivre et de communiquer sur la démarche de transition écologique et énergétique portée par le PETR via les projets de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Des missions complémentaires de montage de dossiers et de suivi, relatives au fonctionnement de la structure, m'ont également été confiées. J'ai ainsi participé à la candidature du PETR au label « Territoire Durable » et au trophée « Une COP d'avance » proposés par la Région Sud - anciennement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Ces missions m'ont permis d'analyser et de mesurer l'engagement des différents pôles et services du PETR en matière de développement durable et notamment d'étudier la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Ce mémoire tente de rendre compte et d'expliquer, par une analyse argumentée, cet engagement relativement développé et novateur pour un territoire rural de montagne.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	5
SIGLES ET ACRONYMES	7
INTRODUCTION GENERALE	8

Partie 1 - Les PETR au sein du processus de territorialisation de la transition énergétique : hypothèses d'étude

INTRODUCTION	11
Chapitre 1 - Première hypothèse : la territorialisation de la transition énergétique	13
La valorisation de la ressource énergétique localisée	13
L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie	14
La transition énergétique : une dynamique territoriale	16
Chapitre 2 - Deuxième hypothèse : L'optimum dimensionnel	17
Le territoire, un concept difficilement appréhendable	17
La décentralisation ou la réévaluation du concept de territoire	18
La notion d'optimum dimensionnel	20
Chapitre 3 - Troisième hypothèse : Le Pays/PETR, un optimum dimensionnel de la transition énergétique	22
Un territoire entre appropriation et institutionnalisation	22
Un territoire innovant	23
Un territoire propice à la transition énergétique	24
CONCLUSION	26

Partie 2 - Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras : un opérateur territorial de l'énergie, dynamique et novateur.

INTRODUCTION	27
Chapitre 1 - Analyse du contexte : le Briançonnais, les Ecrins, le Guillemois et le Queyras, un territoire prédisposé	29
Un territoire géographique spécifique	29
Un territoire à l'avant-garde des changements climatiques	31
Un territoire du « faire ensemble »	33
Chapitre 2 - Analyse de la mise en œuvre : un PETR « laboratoire » de la transition énergétique	36
Se mobiliser : la force de la volonté politique	37
S'orienter : un projet de territoire adapté	39
S'activer : le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras comme opérateur territorial de l'énergie	41
Chapitre 3 - Analyse des résultats : l'émergence d'un territoire exemplaire	44
Le dispositif TEPCV ou l'effet levier	44

La démarche PCAET ou l'inscription de la transition énergétique sur le territoire	45
Le CTE ou la reconnaissance nationale	47
CONCLUSION	49
Partie 3 - Retour d'expérience et perspectives : un territoire pour la transition énergétique	51
INTRODUCTION	51
Chapitre 1 - Analyse critique : les Pays/PETR, des territoires ambivalents	53
Analyse critique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	53
L'optimum dimensionnel ou l'utopie de la cohérence	55
Les Pays/PETR limités dans leur pouvoir de transition	57
Chapitre 2 - Analyse comparative : le « faire ensemble » comme caractéristique territoriale de la transition énergétique	59
Une question d'échelle : la transition énergétique, une mise en réseau	59
Présentation des cas de comparaison : des territoires de la transition	60
Un dénominateur commun : le « faire ensemble »	61
Chapitre 3 - Analyse conclusive : le principe de responsabilité partagée	63
Le principe de responsabilité	63
Le citoyen : un acteur	65
L'élus : un accompagnateur	66
CONCLUSION	69
CONCLUSION GENERALE	69
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLES DES FIGURES	76
TABLE DES ANNEXES	77

SIGLES ET ACRONYMES

AMO : Assistance à Maîtrise d’Oeuvre

CEE-TEPcv : Certificats d'économie d'énergie dans les TEPCV

CTE : Contrats de transition écologique

CODEV : COnceil de DÉVveloppement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GIRN : Gestion Intégrée des Risques Naturels

IAUL : Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de Lille

LTECV : Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

PACA : Provence-Alpes-Côte d’Azur

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PETR : Pôle d’Équilibre Territorial et Rural

PGB : Pays du Grand Briançonnais

Pnr : Parc naturel régional

RD : Recherche et Développement

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

INTRODUCTION GENERALE

Alors que le changement climatique est reconnu comme un « *risque global* » majeur pour la planète et constitue de ce fait « *un enjeu de politique internationale* », « *la mobilisation mondiale [reste] [...] irrégulière et l'engagement des États très hétérogène* » (LASCOUMES, 2012 : 23). En témoigne la décision prise le 1^{er} juin 2017 par le président américain, Donald Trump, de retirer les États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat. « *Cette sortie de route [constituerait] [...] l'événement le plus marquant des deux années qui séparent la 21^e conférence des Nations unies sur le climat, la COP 21, du sommet convoqué par la France à l'occasion du deuxième anniversaire de l'accord* » (ROGER, 2017). Si Emmanuel Macron, Président de la République française, a prononcé le jour même un discours de soutien à l'action internationale contre le changement climatique¹, « *ce retrait pourrait néanmoins aboutir à une remise en cause plus sérieuse de l'Accord de Paris* » (France Stratégie, 2017), présenté jusqu'alors comme le « *premier accord universel pour le climat [...] approuvé à l'unanimité par les 196 délégations* » (Gouvernement, 2017).

Dans ce contexte d'incertitude, la France poursuit ses engagements : elle « *veut se montrer active* » et fait figure d'exemple (DUCHEMIN, 2017 : 10). Premier pays à avoir ratifié l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, un an avant les 194 autres participants et l'Union Européenne (Vie publique, 2017), la France est aujourd'hui à l'initiative d'un Plan Climat national (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018). Ces dernières actions ne sont pas sans précédent. En effet, la publication de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) au Journal Officiel du 18 août 2015, avant la COP 21, avait déjà engagé le pays dans une démarche pionnière en matière de transition énergétique. La mise en œuvre de ce changement considéré comme « *inévitables et impératifs dans un contexte où les tensions liées aux évolutions climatiques et aux énergies conventionnelles sont croissantes* » (CHABROL, GRASLAND, 2014) a été soutenue par le développement de dispositifs et d'outils nationaux (labels, appels à projets, etc.). Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (actuel Ministère de la Transition écologique et solidaire) avait ainsi porté de nombreux projets volontaires en matière d'adaptation au changement climatique, tels que le dispositif national TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), ayant pour objectif de « *donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique* » (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015).

Depuis trois ans, les « *limites des négociations entre États* » et la loi sur la transition énergétique (LTECV) ont finalement contribué à « *l'émergence d'un « localisme » dans la politique énergétique française* » (LAVILLE, THIEBAULT, EUZEN, 2015). En effet, les actions concrètes en faveur de la transition énergétique, identifiées par le gouvernement pour lutter contre le changement climatique, ont « *repos[é] la question du territoire* »

¹ « *Make our Planet great again* » [<https://www.makeourplanetgreatagain.fr/home>]

(CHABROL, GRASLAND, 2014). Le territoire local, « censé fournir tout à la fois le cadre de l'action et son évaluation, son sens et son organisation » (OFFNER, 2006), est ainsi progressivement devenu le lieu privilégié d'expression et de mise en œuvre et en cohérence des enjeux de cette transition (PIERRE, MADELINE, 2015).

De ce fait, cela suppose que celle-ci « s'accompli[sse] selon des rythmes et des temporalités différentes selon les territoires » (Ibid.). En effet, « à l'heure de l'aggravation des inégalités territoriales et du décrochage économique des petites aires urbaines et des territoires ruraux » (Réseau Action Climat, 2016 : 11), tous les territoires ne disposent pas des moyens – notamment techniques et financiers – nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, la transition énergétique peut être « à l'origine des différenciations spatiales et d'hétérogénéité de l'espace géographique » (CHABROL, GRASLAND, 2014).

Par exemple, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras (Hautes-Alpes) – au sein duquel a été effectué un stage de fin d'études concomitant à la réalisation de ce mémoire – fait figure d'exemple. Syndicat mixte situé à l'extrémité nord de la Région Sud, en plein cœur d'une zone de montagne et de haute montagne à dominante rurale (**Figure 1**), il a récemment été reconnu par monsieur Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, parmi les neuf premiers Contrats de transition écologique (CTE) de France, faisant suite aux démarches TEPCV et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) déjà engagées par le territoire.

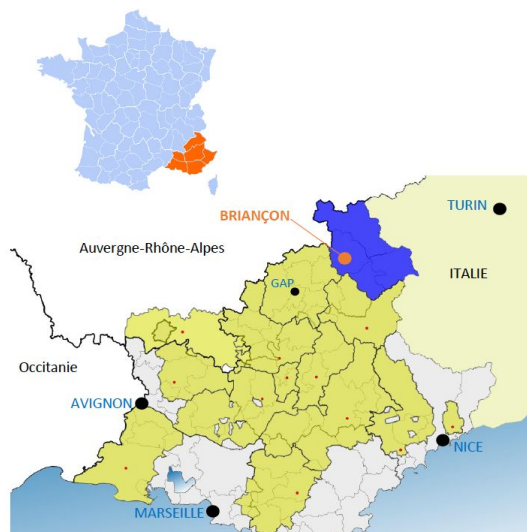


Figure 1 : Localisation du territoire d'étude, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2015

Alors que le PETR cherche aujourd'hui à prendre une « Cop d'avance », en réponse à l'appel de monsieur Renaud Muselier, président de la Région Sud (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018) ; l'engagement et le dynamisme de ce territoire rural de montagne, *a priori* contraint, interrogent. Comment l'expliquer ?

Pour Geneviève Pierre et Philippe Madeline (2015), « analyser les dynamiques de co-construction des projets et de réappropriation de ressources locales, d'activation de

potentiels, s'avère essentiel pour comprendre les logiques d'ancrages et de singularisation des territoires ». Ainsi, selon eux, il est nécessaire d'étudier les stratégies et les modes de fonctionnement des territoires, afin de saisir les éléments qui concourent à leur caractérisation et leur différenciation. Il s'agirait donc d'analyser les facteurs qui, au sein de leur processus de développement, participeraient à leur dynamisme et leur innovation. Dans le cadre de la transition énergétique, cela revient à se demander s'il existerait une organisation territoriale plus adaptée que les autres à sa mise en œuvre - une sorte d'*optimum* territorial de la transition énergétique, susceptible de se saisir des enjeux qui lui sont associés pour en faire des leviers d'action.

Ainsi, au regard de l'implication et du dynamisme dont fait preuve le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en termes de transition énergétique, on peut se demander dans quelle mesure l'échelle du PETR s'est avérée, pour ce territoire, stratégique pour relever le défi de la transition énergétique.

Finalement, compte tenu de ces réflexions et questionnements, ce mémoire se propose d'analyser dans quelle mesure l'organisation en PETR est adaptée à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Pour répondre à cela, une méthodologie a été réfléchie et organisée dans le temps grâce à l'élaboration d'un diagramme de Gantt (**Annexe 3**). Elle s'appuie sur un état de l'art, sur des observations en milieu professionnel, sur des productions scientifiques, ainsi que sur un entretien réalisé auprès de monsieur Pierre Leroy, président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et élu référent énergie (**Annexes 4 et 5**).

En point de départ de la réflexion menée, et afin de prendre connaissance du sujet abordé et du contexte d'étude, des rapports, des articles de revues scientifiques, des ouvrages spécialisés, ainsi que des lois ont été lus et analysés. Parallèlement, le stage effectué au sein du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a permis de saisir avec précision le fonctionnement et les spécificités de la structure en matière de transition énergétique.

La mise en place de cette méthodologie de recherche a permis d'organiser et de développer une argumentation en vue de répondre aux problématiques soulevées précédemment. Ce mémoire tente ainsi de montrer que les PETR présentent des caractéristiques organisationnelles susceptibles de correspondre aux enjeux de la territorialisation de la transition énergétique (**Partie 1**), en s'appuyant sur l'exemple du territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras (**Partie 2**). Cependant, si l'analyse de terrain appuie cette démonstration, elle amène également à une réflexion plus approfondie sur les caractéristiques territoriales propres à la transition énergétique (**Partie 3**).

Partie 1 - Les PETR au sein du processus de territorialisation de la transition énergétique : hypothèses d'étude

INTRODUCTION

« *Qu'il s'agisse de la formation, de l'équipement ou de la culture, il n'existe pas aujourd'hui de politique publique qui ne doive faire sa part à la dimension territoriale* » (MAUROY, 2000 : 20). Depuis les années 1980 et les lois de décentralisation dites « lois Defferre », et alors que la recherche d'efficacité dans l'application des politiques publiques s'intensifie, le territoire local a progressivement gagné en importance dans le paysage institutionnel français (OFFNER, 2006). Il est ainsi devenu l'échelon privilégié dans un certain nombre de domaines, comme celui du développement durable et de l'environnement (AUTES, 2010).

En effet, si des « *progrès significatifs dans l'application des politiques environnementales ne peuvent être obtenus que par une plus forte mobilisation de tous les acteurs publics et privés, collectifs et individuels* » (SALLES, 2009), cela suppose que la « *mise en œuvre concrète d'un référentiel de développement durable passe par l'inscription « localisée » des initiatives* » (CHRISTEN, HAMMAN, 2014). Ainsi, depuis la Déclaration de Rio sur l'environnement de 1992, les questions de développement durable et d'environnement relèvent principalement du territoire local, susceptible d'amorcer un changement, une réaction, face à une situation mondiale préoccupante (DEGRON, 2012).

Si aujourd'hui on parle moins de développement durable mais plutôt de transition énergétique, celle-ci appelle plus que jamais les territoires locaux à s'investir. Pour Guillaume Christen et Philippe Hamman (2014), « *la transition énergétique réinterroge [même] des dimensions collectives couramment avancées dans les initiatives locales en développement durable* ». En effet, en « *matière d'énergie, la question du territoire joue précisément un rôle important, à plusieurs titres. C'est d'abord le cas dans la mobilisation des ressources disponibles, en relation avec les potentiels et les contraintes pédoclimatiques des régions concernées, comme l'exposition au vent ou le taux d'ensoleillement* » (Ibid.).

Ainsi, la transition énergétique, en interrogeant les ressources et potentiels des territoires, ainsi que l'usage qui en est fait, pose la question du dynamisme de ceux-ci et leur faculté à se renouveler alors que la préservation des milieux naturels et l'adaptation des populations aux changements climatiques sont devenus des enjeux prégnants.

Dans ce contexte, il s'agit d'identifier quels territoires sont susceptibles de répondre au mieux à ces enjeux en s'engageant dans une transition énergétique efficace et effective. Or, dans un pays où la recherche incessante d'un « *design institutionnel innovant* » conduit à la production « *d'objets institutionnels originaux* » (OFFNER, 2006), on peut s'interroger sur la possibilité d'identifier un tel territoire parmi l'ensemble du « mille-feuille » territorial français. Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014) posent ainsi les questions suivantes : « *Peut-on définir des espaces d'actions prioritaires en fonction des différentes thématiques qui concernent la transition énergétique ? Certains territoires auraient-ils, plus que d'autres, la*

possibilité de développer des ressources renouvelables locales ? Quelles peuvent être les échelles d'actions les plus pertinentes qui permettraient le meilleur appariement entre la disponibilité d'une ressource, son exploitation et son utilisation ? ».

Pour y parvenir, trois hypothèses d'étude sont posées. Il s'agit de questionner la territorialisation de la transition énergétique (**Chapitre 1**), afin d'identifier les territoires propres à sa mise en œuvre (**Chapitre 2**) et de vérifier si les PETR peuvent en faire partie (**Chapitre 3**).

Pour construire ces hypothèses de recherche, un travail d'analyse a été mené et s'appuie sur un état de l'art effectué à partir de lectures d'ouvrages spécialisés et d'articles scientifiques (**Annexe 6**).

Chapitre 1 - Première hypothèse : la territorialisation de la transition énergétique

Depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992, les « *politiques environnementales en appellent de plus en plus directement à la responsabilité des individus dans leurs différentes figures (usager-citoyen-consommateur-électeur-contribuable...) pour les amener à contribuer personnellement à la régulation des problèmes collectifs* » (SALLES, 2009). Relativement aux principes de responsabilité (*Ibid.*) et de co-régulation (ROGER, 2009), les politiques environnementales prennent aujourd'hui appui sur le principe de gouvernance et instaurent de nouveaux rapports entre prescripteurs et destinataires.

Si le développement durable avait participé à l'inscription de la politique gouvernementale dans une démarche décentralisatrice (DEGRON, 2012), la transition énergétique, nouveau paradigme environnemental, confirme la dynamique. La recrudescence des appels à projets, tels que TEPCV ou encore Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage, proposés par le précédent gouvernement (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2015) en témoigne. Ainsi, la « *loi sur la transition énergétique inaugure l'émergence d'un « localisme » dans la politique énergétique française* » (LAVILLE, THIEBAULT, EUZEN, 2015).

Cette réorganisation du paysage institutionnel français par la politique environnementale, et notamment par la transition énergétique, questionne. Ainsi, il convient d'étudier en quoi la transition énergétique participe au processus de territorialisation. Pourquoi la transition énergétique appelle-t-elle le local ?

Pour déterminer cela, une première hypothèse de recherche est proposée : la transition énergétique serait une dynamique de développement qui s'appuierait sur des ressources (matérielles, immatérielles, humaines) (1.) et une organisation (économique, sociale, culturelle, etc.) localisées (2.). En ce sens, elle « *repose[rait] la question du territoire* » (CHABROL, GRASLAND, 2014) (3.).

1. La valorisation de la ressource énergétique localisée

Si de manière générale, la « *mise en œuvre concrète d'un référentiel de développement durable passe par l'inscription « localisée » des initiatives* » (CHRISTEN, HAMMAN, 2014), il est nécessaire d'analyser en quoi la transition énergétique s'inscrit dans cette logique.

Selon Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel (2015), cela pourrait s'expliquer par le fait que la transition énergétique « *amène les territoires [locaux] à repenser leurs organisations dans une perspective de sobriété énergétique, entre contraintes de structure (topologie, urbanisation...) et organisation fonctionnelle (attractivité, économie, emploi...)* ». De ce fait, elle « *interroge l'émergence de nouvelles ressources et fonctionnalités au sein des territoires [locaux]* » (*Ibid.*).

Les « *ressources [...] peuvent être de plusieurs ordres : agricoles, artisanales, industrielles, historiques, paysagères et patrimoniales, matérielles ou immatérielles* » (LANDEL, PECQUEUR, 2011). Dans le cas de la transition énergétique, on parle principalement de ressources énergétiques.

Ces ressources énergétiques s'expriment généralement à l'échelle locale. En effet, ces dernières dépendent des « *potentiels et [des] contraintes pédoclimatiques des régions [...], comme l'exposition au vent ou le taux d'ensoleillement* » (CHRISTEN, HAMMAN, 2014). Ainsi, les ressources mobilisables par les territoires locaux pour effectuer la transition énergétique diffèrent selon leurs conditions géographiques, climatiques, topographiques ou encore historiques. C'est pourquoi, « *les transitions énergétiques sont [souvent] des éléments à l'origine des différenciations spatiales et d'hétérogénéité de l'espace géographique* » (CHABROL, GRASLAND, 2014).

De plus, la transition énergétique, pour être effective, suppose que ces ressources soient activées, révélées (LANDEL, PECQUEUR, 2011). Or, « *la gestion de la ressource [se faisant] à l'échelle du territoire [...], [...] les enjeux énergétiques [se trouvent inscrits] dans les actions locales de développement* (PIERRE, MADELINE, 2015). Guillaume Christen et Philippe Hamman (2014) rapportent ainsi que les « *expériences innovantes se structurent en construisant la ressource énergétique comme une ressource territorialisée, c'est-à-dire en l'articulant à des configurations sociales et spatiales historiquement héritées* ».

L'effectivité et l'efficacité de la transition énergétique reposerait donc sur la mise en œuvre d'une dynamique de développement territorial à partir de la valorisation d'une ressource localisée. Cela suppose que son « *existence et son développement se rattachent et s'ancrent localement grâce à des éléments préexistants sur le territoire tels qu'une culture locale de l'énergie, les luttes sociales, les habitudes de coopération, l'identité territoriale ou encore les ressources valorisées* » (LAVILLE, THIEBAULT, EUZEN, 2015). La transition énergétique correspondrait donc à un processus de valorisation d'une ressource énergétique locale, dépendant du vécu, de l'expérience et de l'organisation des acteurs présents.

2. L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie

Si la transition énergétique correspond à une logique de développement par la mise en valeur de ressources énergétiques localisées, cette dernière ne peut s'opérer sans individu ou groupe d'individus pour la porter. De ce fait, la transition énergétique reposerait sur « *une organisation réunissant des acteurs et des pratiques, pensée pour construire de la ressource territoriale* » (LANDEL, PECQUEUR, 2011), ici l'énergie. Cette organisation aurait donc pour « *rôle de faciliter l'intégration des différentes opérations liées à l'activation de la ressource* » (DURAND, LANDEL, 2015).

Geneviève Pierre et Philippe Madeline (2015) parlent de « *système énergétique territorialisé* », quand Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel (2015) lui donnent l'appellation d' « *opérateur territorial* » (**Figure 2**). Si le nom diffère, l'idée est la même.

Cet opérateur territorial « *procède de l'objectif explicite d'activer l'énergie comme ressource territoriale et d'ancrer des dynamiques locales de transition énergétique* » en combinant « *des savoir-faire locaux, en particulier au niveau de l'accès au foncier et des capacités relationnelles, avec des connaissances importées. Par des dispositifs de capitalisation de l'expérience, il participe à construire des connaissances issues de l'action [...] et transmissibles par la voie des réseaux* ». Il a « *la capacité de dégager un bénéfice de ses activités productives et de les réinjecter au service du développement du territoire. Cela peut inciter au développement d'autres projets de production d'énergie renouvelable, mais aussi à l'accompagnement d'actions liées à la transition énergétique, au travers de projets pédagogiques ou de démarche de réduction des consommations* ». « *Ainsi, l'opérateur territorial ne travaille pas seulement à produire de l'énergie, mais aussi à enclencher des trajectoires de transition énergétique* » (Ibid.).

En résumé, « *l'opérateur territorial [est] une organisation réunissant des acteurs et des pratiques, pensée pour construire de la ressource territoriale* » (LANDEL, PECQUEUR, 2011). L'opérateur territorial de l'énergie correspondrait donc à un système d'acteurs, riches d'expériences, de savoir-faire et de connaissances, ayant la capacité de se mobiliser et de coopérer afin de mettre en œuvre et de développer une dynamique concurrentielle autour d'une ressource énergétique.

OPÉRATEUR TERRITORIAL	
Auteur du projet	Organisation locale dotée d'un système de gouvernance assurant la maîtrise du projet par des acteurs coordonnés sur un territoire.
Rapport au territoire	Territoire « construit » sur une longue durée, intégrant des continuités, des crises, des ruptures et des innovations.
Temporalités	Liées à la procédure administrative. Elle inclut également la constitution de collectifs locaux et la construction d'un projet respectueux du rythme d'acquisition des compétences.
Ressources mobilisées	Processus continu de révélation, construction et d'articulation avec d'autres ressources spécifiques au territoire.
Moyens financiers et humains	Stabilisés au travers d'une recherche d'autonomie financière et humaine.
Principes de gouvernance	Recherche de coordination de normes externes voire production de règles et normes spécifiques au projet.

Figure 2 : Présentation des caractéristiques propres à l'opérateur territorial, Durand, Landel, 2016

3. La transition énergétique : une dynamique territoriale

Selon Jérôme Dunlop (2009 : 49), « [l']analyse des dynamiques des territoires suppose non seulement la prise en compte du temps, mais aussi celle des acteurs et des forces qui sont en jeu sur ces territoires ». Sachant que les ressources correspondent aux « éléments [...] favorables à la réussite d'une activité » (Ibid. : 71) et peuvent ainsi être assimilées aux « forces », on comprend alors que le développement territorial est le fait de la mise en mouvement d'acteurs relativement à des ressources.

Or, si l'effectivité et l'efficacité de la transition énergétique reposent, non seulement sur une ressource énergétique localisée, mais aussi sur la présence d'une organisation susceptible de l'activer, voire de la spécifier, alors il résulte que la transition énergétique est une forme de dynamique locale voire territoriale.

Si le « développement local repos[e] sur la capacité d'initiative des acteurs « locaux » pour mobiliser des ressources « locales » en réponse aux besoins « locaux » », le « développement « territorial » positionne les ressources sur des marchés extérieurs aux territoires du fait de leurs spécificité » (DURAND, LANDEL, 2015).

La transition énergétique, telle que portée par la France comme un processus national ambitieux, suppose une articulation des échelles territoriales. « Dans le cas de la France, chaque échelle institutionnelle est, en effet, libre d'établir une politique énergie-climat » (MOR, 2011) et donc de mettre en valeur des ressources énergétiques identifiées localement. La transition énergétique apparaît comme un processus de coopération multiscalaire où chaque territoire local s'inscrit dans une démarche nationale, voire mondiale, de réduction des dépenses énergétiques. Ainsi, elle inscrit la valorisation des ressources localisées, et souvent spécifiques (barrages hydroélectriques en zones de montagne, énergie photovoltaïque en zones ensoleillées, etc.), dans une dynamique globale. La transition énergétique répond donc aux critères cités précédemment par Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel (2015) pour définir le développement territorial.

Ainsi, la transition énergétique, plus qu'un simple processus de développement local, correspondrait à une démarche de développement territorial. Cependant, associer la transition énergétique à une forme de dynamique territoriale amène une nouvelle interrogation : quels territoires sont susceptibles de la mettre en œuvre de manière effective et efficace ? Il convient ainsi d'étudier plus spécifiquement ce que Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014) appellent la « territorialisation de la transition énergétique ».

Chapitre 2 - Deuxième hypothèse : L'*optimum* dimensionnel

« La transition énergétique d'aujourd'hui est un processus engagé par les pouvoirs publics. Elle s'inscrit donc dans le cadre d'une volonté politique cherchant à définir un nouveau modèle énergétique. Ce nouveau modèle suggère des évolutions sociales et territoriales importantes » (CHABROL, GRASLAND, 2014). En effet, si le « territoire est souvent convoqué pour expliquer les dynamiques du développement local » (JEAN, CALENGE, 2002), il est une composante centrale dans la mise en œuvre de la transition énergétique (cf. Partie 1 Chapitre 1).

Qu'est-ce qu'un territoire ? Telle est la question qui se pose pour parvenir à déterminer les conditions de la « territorialisation de la transition énergétique » (CHABROL, GRASLAND, 2014). D'après Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel (2015), les « conditions du développement territorial sont ainsi posées ; elles résultent de l'interaction d'un espace géographique et d'une entité sociale locale pour former, par la médiation de l'Etat, un « territoire » ». Un territoire serait donc une forme de système institutionnel localisé issu de la rencontre entre un lieu et un groupe d'acteurs. Cependant, il existerait des « décalages [...] entre les espaces vécus, les mobilités, les espaces d'appartenance, de lien social et d'identité, avec les démarches institutionnelles qui cherchent à délimiter des espaces plus fonctionnels et plus efficaces pour l'intervention publique » (JEAN, CALENGE, 2002). Pour que la transition énergétique soit effective et efficace, il faudrait donc que les territoires qui la portent ne subissent pas ces décalages. C'est ainsi l'objet de la deuxième hypothèse d'étude, selon laquelle un territoire peut amorcer une dynamique territoriale performante si et seulement s'il correspond à ce que les économistes appellent l'*optimum* dimensionnel.

Pour cela, il s'agit de saisir la notion même de territoire (1.), remise en question par le processus de décentralisation (2.), afin de comprendre précisément ce à quoi correspondrait l'*optimum* dimensionnel (3.).

1. Le territoire, un concept difficilement appréhendable

Comme Alexandre Lemoine (2006) le rapporte, le « territoire est aujourd'hui au coeur des préoccupations des scientifiques, des politiques, mais également des acteurs économiques ; les géographes n'ont pas été les seuls à s'approprier cette notion ». « Et ainsi, petit à petit tout devient territoire, le terme se généralise, à en devenir polysémique ».

La notion de territoire est complexe, difficile à saisir et donc à définir, car elle recoupe plusieurs réalités, sans pour autant en être totalement une (*Ibid.*). Cependant, si elle est employée dans plusieurs domaines, et qu'ainsi on la retrouve au cœur même du processus de transition énergétique, il convient d'en identifier les caractéristiques. Cette identification se donne pour ambition de dégager les éléments spécifiques aux territoires dits « pertinents » en termes de développement territorial, et donc en termes de transition énergétique.

D'après Jérôme Dunlop (2009 : 7), un territoire « *est un espace approprié, limité et géré par un groupe humain [...]. Les territoires sont à la fois les espaces gérés, aménagés et gouvernés, et ceux au sein desquels se produisent les jeux d'acteurs qui construisent et remodelent constamment l'espace géographique* ». Selon Jacques Lévy (1996), pour que ceux-ci soient « pertinents », il faut qu'ils correspondent au « *plus petit espace au sein duquel les différentes fonctions d'une société (économique, sociologique, politique, géographique et historique) peuvent faire système* ». Si la référence spatiale y est centrale, « *le territoire repose [...] [avant tout] sur l'existence d'un espace social et d'un espace vécu* » (LEMOINE, 2006).

En résumé, un territoire correspond à une portion d'espace sur laquelle des groupes d'individus développent des pratiques, des usages ou encore des expériences au travers desquels ils s'approprient cet espace. Un territoire est donc une entité spatiale appropriée par des individus organisés en systèmes : plus qu'une construction géographique, le territoire est donc résolument un fait social.

Finalement, Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur (2011) conçoivent le territoire comme « *le résultat d'un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique repérable, qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs* ». Parmi ces problèmes, ils citent le changement climatique et la crise énergétique, enjeux liés à la transition énergétique. Ainsi, pour que le territoire soit pertinent, c'est-à-dire pour qu'il associe aux enjeux *in-situ* une population concernée et susceptible d'apporter des solutions (économiques, culturelles, politiques, etc.) aux problèmes identifiés, il est nécessaire que les délimitations géographiques proposées pour ce territoire recoupent précisément l'espace vécu. On parle en ce sens de territoire « construit ».

Sur ces territoires dits « construits » des « *projets de territoires* » sont alors susceptibles d'émerger. Ces projets sont des outils « *permettant de relier une situation de départ à un objectif à atteindre* » (*Ibid.*), conçus par des « *acteurs du territoire [...] dotés de suffisamment d'autonomie* » (*Ibid.*).

Cependant, la décentralisation et l'inscription de ces territoires dans une « *logique d'aménagement propre à la France* » (LEMOINE, 2006) a bousculé les notions « *d'autonomie territoriale* » et de gouvernance propres aux territoires dits « construits » (LANDEL, PECQUEUR, 2011).

2. La décentralisation ou la réévaluation du concept de territoire

« *Les années 1980 et la décentralisation entraînent une focalisation sur les différents échelons issus de la décentralisation, substituant à la notion de territoire celle de collectivité territoriale, qui isole à la fois les pratiques et les représentations* » (LEMOINE, 2006). Progressivement, la construction du territoire, jusqu'alors principalement un fait social, devient un fait politique généré par l'exercice direct ou indirect du pouvoir de l'État. Ainsi, aujourd'hui, nombre de « *définitions relatives au territoire, ou d'emplois du terme, se fondent*

sur cette notion de propriété, d'administration, qui assure un contrôle, une gestion d'un espace très clairement délimité. La décentralisation a ainsi engendré de « nouveaux territoires » » (Ibid.).

En effet, dans un contexte de décentralisation et de territorialisation, les pouvoirs publics sont à la « recherche de lisibilité, porteuse d'efficacité comme de légitimité » (OFFNER, 2006) dans l'application locale de leurs politiques. L'émergence « en moins de dix ans [d']un design institutionnel innovant » en témoigne (Ibid.).

Ceci explique que de nombreux territoires dits « donnés » aient été créés par les pouvoirs publics dans l'objectif de « coller » au mieux aux territoires dits « construits ». Cependant, cette recherche de cohérence a généralement favorisé la création de « territoires de projets », plutôt que la concrétisation de « projets de territoires » (**Figure 3**). Les « territoires de projets [sont] ainsi [devenus] une juxtaposition de normes et de règles, qui limitent leur autonomie » (LANDEL, PECQUEUR, 2011).

	Territoire de projets	Projet de territoires
Auteurs du projet	partenaires institutionnels extérieurs au territoire	acteurs du territoire, engagés dans une logique de coordination
Caractéristiques du territoire	territoires « donnés » au sein de limites labiles, en fonction de l'évolution des procédures	territoires « construits » par les acteurs du territoire
Temporalités	liée à la procédure mise en œuvre	longue
Ressources mobilisées	mobilisation de ressources génériques et spécifiques au territoire	processus continu de révélation, construction et coordination de ressources spécifiques au territoire
Moyens financiers et humains	dépendants des procédures mobilisées	stabilisés au travers d'une recherche d'autonomie financière et humaine
Principes de gouvernance	juxtaposition de systèmes de normes issues de partenaires externes	recherche de coordination de normes externes voire production de systèmes de normes spécifiques au territoire, au travers de la construction de modes de gouvernance adaptés

Figure 3 : Du territoire de projet au projet de territoire, Landel, 2011

Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur (2011) explique alors que seul « le passage des relations entre acteurs à une organisation, permettant la constitution d'un

collectif coordonné et structuré dans une proximité organisée, à la fois organisationnelle et institutionnelle » permettrait de dépasser ce clivage.

On comprend alors que le « mille-feuille » territorial français résulte en partie de cette « *recherche incessante d'ajustement entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels* » (Ibid.). D'autant plus que, selon Jean-Marc Offner (2006), la « *recherche concomitante de territoires « pertinents » et de maillages simplifiés [...] apparaît comme géographiquement non opératoire et politiquement infondée* ». D'ailleurs, « *l'État en occupant une position majeure [aurait] créé une réelle distance entre l'échelle de planification et d'intervention nationale et le développement local* » (LEMOINE, 2006). C'est pourquoi aujourd'hui, on observerait « *une augmentation du nombre des instances territoriales de toute nature. La superposition l'emporte sur la substitution ou la suppression* » (OFFNER, 2006).

Cependant, on peut se demander s'il est tout à fait vain de rechercher un territoire dit « donné » au plus proche de l'idée du territoire dit « construit ». En effet, même si cela peut constituer un « *mythe opératoire* » (Ibid.), il n'en est pas moins pertinent d'analyser le mode de fonctionnement de ces territoires dit « construits », afin de comprendre en quoi le PETR, territoire « donné » peut se révéler être une organisation territoriale pertinente dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

3. La notion d'*optimum dimensionnel*

Les « *conditions du développement territorial sont ainsi posées ; elles résultent de l'interaction d'un espace géographique et d'une entité sociale locale pour former, par la médiation de l'Etat, un « territoire* » » (DURAND, LANDEL, 2015). Le développement territorial interrogerait donc le lien entre territoires « construits » et territoires « donnés » : il serait même le processus résultant de leur réunification. Il semblerait ainsi que, d'après Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel, le développement territorial soit le résultat de la mise en cohérence de ces deux types de territoire. Cela suppose que s'il y a développement territorial, alors le territoire « donné » correspondrait, ou du moins se rapprocherait, du territoire « construit ». Et inversement, si le territoire « donné » et le territoire « construit » sont concomitants, alors il est possible d'envisager une stratégie de développement territorial. Cette réflexion constitue le point nodal de ce mémoire, car il s'agit bien de savoir en quoi les PETR, parmi d'autres formes d'organisations territoriales, peuvent être vecteurs d'un développement territorial tel que la transition énergétique.

La concomitance entre un territoire « donné » et un territoire « construit » renvoie à la notion d'« *optimum dimensionnel* » qui, d'après les économistes, correspond au « *bon niveau territorial* » pour « *[a]llouer les compétences et les ressources [...], au regard des conditions spatiales de la production de l'offre et de l'exercice de la demande* » (OFFNER, 2006). Cet *optimum* correspondrait donc à un périmètre institutionnel pertinent susceptible de permettre « *l'appréciation fine des besoins, l'adaptation des modes d'intervention,*

l'établissement de diagnostics partagés facilitant l'interconnaissance entre acteurs » et donc au territoire « donné » de « « coller » au territoire » « construit » (Ibid.).

Selon Dany Lapostolle, Samuel Challéat, Johan Milian et Pierre-Olivier Dupuy (2015), le « *changement de paradigme qualifié de transition énergétique [...] se diffuse dans des dispositifs institutionnels multiscalaires comme les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Parcs naturels régionaux, les Pôles d'excellence rurale, les Territoires à énergie positive (TEPOS) ou encore les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ces territoires de projets sont mobilisés pour mettre en œuvre la transition énergétique* ». Cette diffusion pose la question de la capacité de ces territoires institutionnalisés à mettre en œuvre la transition énergétique. Elle interroge ainsi leur aptitude à répondre aux critères de l'*optimum* dimensionnel. Il convient donc d'étudier, sous ce prisme, le fonctionnement des PETR, cités précédemment et objets de ce mémoire.

Chapitre 3 - Troisième hypothèse : Le Pays/PETR, un *optimum* dimensionnel de la transition énergétique

Jean-Marc Offner (2006) écrit que le « *pays* », *définit légalement par la loi Pasqua, puis la loi Voynet comme un territoire qui « présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale », fait figure de véritable invariant territorial* ». Territoire institutionnalisé par la publication de plusieurs lois, le Pays, devenu récemment Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), serait donc un territoire « donné » aux caractéristiques proches de celle d'un territoire « construit » tel que présenté précédemment (cf. Partie 1 Chapitre 2).

Le Pays/PETR pourrait donc correspondre à cet *optimum* dimensionnel recherché par les institutions pour faire appliquer efficacement leur politiques publiques. Cette réflexion fait l'objet de la troisième hypothèse d'étude. En quoi le Pays/PETR est-il susceptible d'être l'échelle territoriale favorable à la mise en œuvre effective de la transition énergétique ? En quoi peut-il correspondre à un *optimum* dimensionnel ?

Pour répondre à cela, il convient d'analyser la réflexion à l'origine de la création des Pays/PETR (1.), afin de comprendre ce qui en fait des « *objets institutionnels originaux* » (*Ibid.*) (2.) au service des politiques publiques et notamment de la transition énergétique (3.).

1. Un territoire entre appropriation et institutionnalisation

Dans le cadre de la décentralisation, associée au processus de territorialisation, les pouvoirs publics ont diffusé, dans les années 1990, la « *formule associant un territoire, un ensemble d'acteur, un projet et un contrat* » (ANPP, 2018). Souhaitant valoriser le développement territorial comme moyen de mettre en œuvre localement les politiques publiques, il fallait identifier des espaces où la contractualisation de celles-ci pourrait reposer sur une dynamique préexistante.

Ainsi, « *pas moins de cinq lois élaborent en moins de dix ans un design institutionnel innovant. La loi sur l'administration territoriale de la République en 1992, la loi Pasqua d'orientation d'aménagement du territoire en 1995, modifiée par la loi Voynet de 1999, la loi Chevènement de 1999 sur la coopération intercommunale et la loi Gayssot de 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains participent de cette recherche incessante d'ajustement entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels* » (OFFNER, 2006). De cette volonté résulte la création d'« *objets institutionnels originaux* », tels que les Pays (*Ibid.*).

« *Selon Pierre Flatrès, spécialiste des territoires ruraux, le Pays peut être vu comme « une aire spatiale traditionnelle de dimension limitée, portant un nom d'origine ancienne, reconnue par les habitants comme entité originale dans laquelle existe un fort sentiment d'appartenance partagée, et nettement différenciée des aires voisines »* » (ANPP, 2018). C'est un territoire qui « *s'ancre dans une histoire* » (OFFNER, 2006) à la fois vécue et ressentie par

les acteurs qui le font. Les Pays seraient donc, à l'origine, des territoires « construits », appropriés et délimités par un groupe d'individus organisés en communauté.

Pourtant, leur création résulte bien d'une volonté institutionnelle. En effet, « *en vertu de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 [d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire], dite « loi Pasqua », « lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale concernée constate qu'il faut former un pays »* (ANPP, 2018). D'autres lois, telles que la loi Voynet du 25 juin 1999 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, « *ont [par la suite] permis la généralisation et l'amélioration qualitative des Pays de France »* (Ibid.). Ces dernières ont inscrit le Pays dans un cadre institutionnel plus clair, formalisant le territoire « construit » au sein d'un territoire « donné ». Si la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 « *a eu pour effet d'abroger le support législatif des Pays »* (Ibid.), la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 leur a de nouveau conféré « *un cadre juridique sécurisé et stabilisé »* (Ibid.), en les transformant en PETR.

Les Pays/PETR sont finalement des territoires institutionnalisés créés par les pouvoirs publics, dont les caractéristiques énoncées par la législation sont celles d'un territoire « construit ».

2. Un territoire innovant

Les Pays/PETR sont des territoires institutionnels particuliers. Bien que ce soient des produits issus du « *paysage politico-administratif local français* » (OFFNER, 2006), ceux-ci se distinguent des autres institutions de par leur structure et leur fonctionnement innovants.

« *La loi n'a pas imposé de seuil démographique ou de nombre minimal de communes. Le législateur a considéré que l'hétérogénéité des territoires et leur forte disparité de densité démographique rendaient inopérante toute uniformisation réglementaire* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013). Ainsi, les Pays/PETR ne répondent pas à une organisation ou à un schéma uniformes. Ils peuvent regrouper des territoires de taille et de composition variables (EPCI, communes, villes, métropoles, espaces ruraux, etc.), pouvant même appartenir à différents départements ou régions. En d'autres termes, les « *Pays constituent la bonne échelle pour porter le projet de territoire, fédérer les intercommunalités, développer la mutualisation* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013).

Cette hétérogénéité structurelle résulte du processus décisionnel collectif à l'origine de leur construction. En effet, les Pays/PETR sont le résultat, non pas du « *dispositif manifestement trop simpliste de la superposition des territoires* » (OFFNER, 2006), mais de l'institutionnalisation d'une volonté de faire ensemble sur des thématiques propres à un territoire. « *La création des Pays a relevé d'initiatives locales. Ce sont les élus de communes ou de groupement de communes qui ont décidé d'adhérer à la démarche et de lancer la constitution de Pays* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013). En effet, le « *facteur*

déterminant [la création d'un Pays/PETR est] *la volonté des élus et des acteurs locaux de prendre en main leur devenir et de conduire ensemble un projet de développement durable de leur territoire* » (Ibid.).

Ainsi, ce sont des « *territoires sur lesquels les acteurs locaux - élus, socio-professionnels, acteurs associatifs - définissent eux-mêmes [et sur le mode coopératif] un projet de développement global et prospectif* » (ANPP, 2018). En ce sens et contrairement à la majorité des territoires institutionnalisés tels que les communes ou encore les intercommunalités, les Pays/PETR n'ont pas de compétences obligatoires. Ils ont la « *capacité à générer [eux-mêmes] le cadre de [leur] action par une gouvernance dépassant d'une part la seule participation de [leurs] membres (EPCI, communes) et d'autre part, qu'il[s] adapte[nt] à la question traitée* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013).

« *Ainsi, à la différence des structures parfois plus légitimes qui ont tendance à aborder les thématiques par une approche plus traditionnelle, les Pays donnent la possibilité de rôder de nouveaux concepts* » (Ibid.). « *De ce fait, le Pays [...] demeure un lieu d'évolution permanent du débat, d'échange d'idées, de co-construction de projets* » (Ibid.).

Finalement, les Pays/PETR sont des territoires innovants : ce sont des territoires de projets porteurs d'un projet de territoire (**Figure 3**). Bien qu'institutionnalisés, ils s'appuient sur les principes de subsidiarité et de solidarité pour porter des projets cohérents et ambitieux pouvant répondre aux défis économiques, sociaux, environnementaux qui se posent à eux. Ainsi, la constitution en Pays/PETR permet aux territoires de définir et de mettre en œuvre des « *projets transversaux adaptés à chaque territoire en faisant fi des limites administratives* » (Ibid.). Ainsi, les Pays/PETR seraient des « *milieux innovateurs* », des organisations regroupant des « *collectif[s] coordonné[s] et structuré[s] dans une proximité organisée, à la fois organisationnelle et institutionnelle* » (LANDEL, PECQUEUR, 2011).

3. Un territoire propice à la transition énergétique

Les Pays/PETR, structures institutionnalisées émergeant de la volonté territoriale et selon des enjeux territoriaux, présentent toutes les caractéristiques propices à l'émergence d'une dynamique de développement. « *Confortés dans [ce] rôle d'acteurs essentiels du développement local par le projet de loi MAPTAM* » (Ibid.), les Pays/PETR sont en voie de « *devenir une référence de cohérence géographique pour la mise en œuvre des politiques publiques* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013).

« *Leurs capacités à élaborer des stratégies de territoire partagées, leur gouvernance attachée à la démocratie participative, le caractère innovant et souvent expérimental de leurs actions qui s'inscrivent sur le long terme, leur aptitude à coordonner des projets en évitant les concurrences* » (Ibid.) sont autant d'atouts qui font que les Pays/PETR ne sont pas une strate administrative supplémentaire du paysage institutionnel, mais bien une « *structure de pilotage légère* » susceptible de « *consacrer de nouveaux rapports entre Etat, collectivités et acteurs socio-économiques* » (Ibid.).

« Les Pays s'inscrivent ainsi comme le relais des politiques ascendantes et descendantes, véritables chevilles ouvrières d'un développement [...] équilibré, où les territoires sont les garants d'une définition et d'une mise en œuvre équilibrée des politiques territoriales » (Ibid.).

Finalement, les Pays/PETR correspondraient bien à un *optimum* dimensionnel susceptible d'œuvrer à l'application territoriale de la transition énergétique (cf. Partie 1 Chapitre 1). En plus d'être un intermédiaire propice à l'articulation entre le national et le local, les Pays/PETR présentent des caractéristiques fonctionnelles adaptées à la transition énergétique. En effet, les *« processus de développement qui se sont tissés au sein [de ces] territoires de projets, constituent des leviers précieux de dynamisme économique, de cohésion et de transition écologique/énergétique » (Ibid.).*

Ainsi, *a priori*, les Pays/PETR seraient une organisation territoriale propice au déploiement, à l'échelle locale, du processus de transition énergétique, ambition nationale et même internationale. Les Pays/PETR seraient finalement un opérateur territorial énergétique pertinent.

CONCLUSION

Grâce à une analyse bibliographique, les trois hypothèses proposées à l'étude pour déterminer la place occupée par les Pays/PETR au sein du processus de territorialisation de la transition énergétique ont pu être vérifiées.

Dans un premier temps, il a été montré que la transition énergétique, bien que promue à l'échelle internationale, ne peut se faire sans s'appuyer sur les territoires locaux, et notamment sur leurs ressources matérielles, immatérielles et humaines. Ainsi, la transition énergétique, pour être efficace et effective, doit pouvoir se reposer sur un opérateur territorial susceptible de faire émerger une dynamique de développement à partir de ressources localisées.

Dans un deuxième temps, il a été montré que pour parvenir à mettre en œuvre cette dynamique, l'opérateur territorial doit être tout à la fois un espace fonctionnel et institutionnel (OFFNER, 2006). C'est-à-dire, que l'opérateur territorial identifié par les pouvoirs publics pour porter la politique de transition énergétique doit être un territoire approprié par un système d'acteurs mobilisés.

Dans un troisième temps, il a été montré que les Pays/PETR, territoires institutionnalisés par plusieurs lois, regroupent ces caractéristiques. Ainsi, les Pays/PETR seraient des opérateurs territoriaux propices à la mise en œuvre locale de la transition énergétique : reconnus à la fois par les pouvoirs publics et par la population concernée, ils pourraient s'engager efficacement dans une dynamique de développement territorial ayant pour objet la transition énergétique.

Pour appuyer cette analyse et vérifier l'assertion faite ci-dessus, selon laquelle les Pays/PETR sont des territoires propices à la mise en œuvre de la transition énergétique, il convient d'effectuer une étude de cas à partir d'un exemple concret. C'est ainsi l'objet de la seconde partie de ce mémoire, consacrée à l'analyse de la politique de transition énergétique portée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Partie 2 - Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras : un opérateur territorial de l'énergie, dynamique et novateur.

INTRODUCTION

La première partie de ce mémoire a permis de poser l'hypothèse d'étude selon laquelle les Pays/PETR sont des opérateurs territoriaux de l'énergie susceptibles d'enclencher des trajectoires de transition énergétique (MADELINE, PIERRE, 2015). Pour vérifier cette hypothèse, il est nécessaire, conformément à la méthode hypothético-déductive, de proposer une expérimentation.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, anciennement Pays du Grand Briançonnais (PGB), est ici sélectionné comme cas d'étude.

La rédaction de ce mémoire étant concomitante à un stage effectué au sein de son service Énergie, les observations et expériences de terrain alors réalisées permettent d'étayer l'argumentation.

De plus, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras s'avère être un sujet d'étude particulièrement intéressant. En effet, ce dernier n'a pas toujours été engagé dans une démarche de transition énergétique ; celle-ci est même assez récente. Plus exactement, elle date de 2015 et de la labellisation du PETR en TEPCV, en association avec le Parc naturel régional (Pnr) du Queyras. Auparavant, la question énergétique était moins prégnante à cette échelle. Pourtant, aujourd'hui, le PETR fait figure d'exemple en France.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras porte ainsi deux démarches innovantes : un PCAET et plus récemment un CTE. Si les PCAET sont relativement généralisés sur le territoire national, le PETR a pour particularité d'avoir mis l'accent sur la concertation citoyenne pour construire un Plan Climat adapté aux enjeux de son territoire, ainsi qu'aux attentes de sa population. De même, il est à souligner que seuls neuf CTE ont aujourd'hui été signés en France, parmi lesquels on retrouve le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, reçu en septembre 2018 au ministère de la Transition écologique et solidaire pour un lancement officiel.

Ainsi, si « *les défis énergétiques et climatiques demandent aux [territoires] [...] d'identifier les racines des futurs possibles et de construire des visions d'avenir* » (MOR, 2011), il semblerait que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras aient su faire preuve de prospective et d'innovation.

Conformément à l'hypothèse de recherche, il convient de déterminer ce qui a alimenté cette position adoptée par le PETR. Est-ce son organisation territoriale comme présumée ? Ou est-ce le fait d'autres dynamiques particulières au territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras ?

Ainsi, on peut se demander en quoi le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras peut être un opérateur territorial de l'énergie pertinent. Il convient alors de tester la manière dont il a pris en compte les enjeux de la transition énergétique et s'y est adapté, et de mettre en perspective l'ensemble des facteurs qui y ont concouru.

Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre connaissance du contexte dans lequel s'inscrit l'objet d'étude (**Chapitre 1**), pour pouvoir comprendre la démarche de transition énergétique adoptée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (**Chapitre 2**), et ensuite d'évaluer la qualité des résultats associés (**Chapitre 3**).

Pour conduire cette expérimentation, un travail d'analyse de terrain a été mené. Il s'appuie sur des lectures d'ouvrages spécialisés, sur un entretien réalisé auprès du président du PETR, monsieur Pierre Leroy, également élu référent énergie (**Annexes 4 et 5**), ainsi que sur des observations et des productions effectuées au cours du stage.

Chapitre 1 - Analyse du contexte : le Briançonnais, les Ecrins, le Guillemois et le Queyras, un territoire prédisposé

« *Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, est un territoire de projet, qui couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires* » (PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017).

Si, d'après Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014), les « *organisations socio-spatiales héritées, l'acceptabilité, les conflits d'usage, les enjeux patrimoniaux sont [...] des éléments déterminants* » dans l'évaluation des possibilités de transition énergétique, il semblerait alors que le PETR aient bien des prédispositions à la mise en œuvre de celle-ci.

Céline Broggio (1997) rappelle d'ailleurs que les « *régions de montagne font [...], en Europe, figure de régions « laboratoires » pour un nouveau type de « développement territorial* » ». Or si la mise en œuvre de la transition énergétique repose sur une dynamique de développement territorial (cf. Partie 1), alors le PETR pourrait jusqu'à prétendre au titre de « laboratoire » de la transition énergétique.

Afin de pouvoir le déterminer, il convient d'étudier plus précisément le territoire en question, ainsi que l'ensemble de ses caractéristiques associées. On peut ainsi se demander en quoi le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras s'appuie sur un terrain favorable à la prise en compte de la transition énergétique.

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic territorial prenant appui sur l'analyse du milieu géographique concerné (1.) et de son rapport aux changements climatiques (2.), ainsi que sur sa propension à développer une réponse adaptée à ces enjeux (3.).

1. Un territoire géographique spécifique

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras occupe un milieu géographique et naturel particulier. Situé à une altitude moyenne de 1 800 mètres, avec des villages et des villes répartis entre 900 et 2 040 mètres, c'est un territoire de montagne et de haute-montagne (PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017).

Ainsi, sa topographie, son climat et sa biodiversité font de lui un territoire particulier avec des enjeux spécifiques. Pour s'imprégner de cette particularité, qui dicte les conditions de vie et de développement des populations qui y vivent, il est intéressant de se pencher sur l'ouvrage d'Emilie Carles : *Une soupe aux herbes sauvages*. Née au début du XXe siècle à Val-des-Prés, dans la vallée de la Clarée, elle y décrit les « *conditions de vie des paysans [qui] étaient [alors] très difficiles, à cause de l'altitude, à cause du climat* », dans ce pays « *le plus dur du monde* » (1981 : 38). Elle y montre également comment, progressivement, le

territoire s'est ouvert et s'est développé pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : un lieu touristique, dynamique et innovant.

Pendant longtemps, les territoires de montagne, tels que le Briançonnais, les Ecrins, le Guillestrois et le Queyras, ont été perçus comme des « *espace[s] margina[ux] peu absorbé[s] par le développement économique* » : des « *espace[s] contraint[s]* » (AUBERTIN, 2001). On leur associait alors un environnement fragile, une faible productivité biologique, de nombreuses catastrophes naturelles, une exploitation des ressources non soutenable du fait de la pression anthropique, ou encore une grande pauvreté (*Ibid.*).

Cependant, aujourd'hui, on « *ne peut plus s'obstiner à voir dans les [montagnes] des milieux attardés alors que ce sont les lieux de préservation in situ de la biodiversité et des lieux d'expérimentation* » (*Ibid.*). Ainsi, l'article premier de la Loi Montagne, promulguée en 1985, « *reconnait la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel* ». A ce titre, elle nécessite « *la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* » (BROGGIO, 1997).

Finalement, les territoires de montagne, tels que le Briançonnais, les Ecrins, le Guillestrois et le Queyras, sont des territoires spécifiques qui répondent à des enjeux qui leur sont propres. Ainsi, les conditions de leur maintien dépendent d'un équilibre entre leurs atouts, leurs faiblesses, les opportunités qui se présentent à eux, ainsi que les limites auxquelles ils doivent faire face (**Figure 4**). Ils doivent, en effet, être en capacité d'identifier les moteurs et les freins à leur développement, pour pouvoir composer avec les contraintes associées à leur milieu. Ainsi, plus que d'autres territoires français, ils sont amenés à s'adapter et à adopter des formes particulières de développement susceptibles de répondre efficacement aux enjeux qui se posent à eux.

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire
<i>Un cadre de vie exceptionnel</i> - Une destination touristique (été/hiver) - Une biodiversité exceptionnelle (Parc National des Ecrins, Pnr du Queyras, etc.) - Un patrimoine remarquable (2 sites Vauban inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) <i>Un territoire jeune et attractif</i> (un solde migratoire positif et en croissance) <i>Un territoire actif</i> (un taux d'activité nettement supérieur aux moyennes départementales) <i>Un territoire entreprenant</i> (création d'entreprises) <i>Un territoire sportif</i> <i>Des valeurs de développement durable fondées et partagées</i> (associations, circuits-courts, économie sociale et solidaire)	<i>Une desserte difficile</i> <i>Un foncier contraint et limité</i> <i>Un coût de la vie élevé, des conditions d'installation difficiles pour les familles</i> <i>Un secteur productif peu développé</i>
Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
- L'évolution d'un sentiment d'enclavement vers une stratégie de carrefour entre Turin, Marseille et Grenoble - L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes - L'arrivée de la fibre optique - Le soutien institutionnel à la transition énergétique - L'engouement pour le « consommer local » - La volonté de « faire ensemble » des acteurs et élus du territoire	- Des saisons touristiques de plus en plus courtes - Des chefs d'entreprises âgés - Une déprise agricole - Un vieillissement de la population avec une augmentation du nombre de retraités - Des risques de disparition de services publics (services hospitaliers, trains de nuit) - Des modifications climatiques menaçant les conditions d'enneigement, et majorant les risques naturels

Figure 4 : Matrice AFOM du territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, 2016

2. Un territoire à l'avant-garde des changements climatiques

Parmi les enjeux identifiés précédemment, le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras doit aujourd'hui faire face à la recrudescence des impacts liés aux changements climatiques observés à l'échelle mondiale. En effet, si le phénomène est global, il semblerait que les montagnes soient plus affectées que les autres territoires.

Le « *changement climatique dans les Alpes, c'est avant tout un réchauffement des températures, compris entre + 1,6 et + 2,2° depuis 1950, et qui s'est accéléré à la fin des années 80. C'est deux fois plus que la moyenne* » (CHAIX, 2015). De ce fait, les montagnes françaises sont les « *observatoires privilégiés des changements climatiques, [mais aussi les] postes d'avant-garde du bouleversement des équilibres naturels, [elles] ne sont pas seulement le lieu où l'on fait l'expérience directe du réchauffement du climat. Elles sont également les premières victimes, tout comme les nombreux systèmes et activités qu'elles abritent* » (Ibid.).

Le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras n'est pas épargné. Car si, du « *fait de l'influence du climat, du caractère montagneux du département et de la nature des cours d'eau, les phénomènes d'origine naturelle sont les risques prépondérants dans les Hautes-Alpes* » (Département des Hautes-Alpes, 2014), ces derniers se trouvent décuplés sous l'effet des changements climatiques. Or la préoccupation est d'autant plus importante que très « *peu de communes échappent à ces risques* » (Ibid.) (Figure 5). « *Ces vingt dernières années, il y a eu une augmentation de [...] 2,5°C dans le Pays Grand Briançonnais, soit deux fois et demi la moyenne française. On le voit, il suffit d'observer les glaciers qui reculent* » ou encore les effondrements et la perte de biodiversité sur le territoire (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

Si la Loi Montagne de 1985, dans son article premier, oblige à la prise en compte et à l'anticipation des effets du changement climatique par la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages et par l'adaptation de l'ensemble des activités économiques à ses conséquences ; dans les domaines skiables tels que ceux du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras (12 stations de ski), « *on observe un certain nombre de techniques et parades [qui] [...], loin d'adapter les pratiques et de faire évoluer le rapport à la montagne [...], nient les impacts environnementaux* » (NEIRINCK, 2015). Ainsi, les « *impacts sur la nature d'un modèle de développement économique centré sur le tourisme de masse, avec les sports de montagne, [sont] bien visibles dans le Briançonnais* » (Pierre Leroy cité par Mathieu Rivat, RIVAT, 2017 : 46).

« *Le réchauffement climatique, par exemple, oblige les stations de ski à utiliser des canons à neige ou à proposer des activités alternatives (patinoire, etc.) dont la consommation énergétique est désastreuse. Le trafic autoroutier engendré par le tourisme peut aussi être très dense, notamment en hiver. Et puis [...] à 1500 mètres d'altitude [...] les périodes de chauffage sont très longues. Les bâtiments touristiques sont souvent obsolètes et mal isolés* » (Ibid. : 42).

Le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras apparaît ainsi *a priori* comme un territoire « *mal adapté* » (NEIRINCK, 2015) aux effets des changements climatiques qui l'affectent. Pourtant, tous « *ces éléments font que la transition énergétique est un sujet primordial pour le territoire* » (Pierre Leroy cité par Mathieu Rivat, RIVAT, 2017 : 42).

En effet, selon Elsa Mor (2011), « *le changement climatique défie les visées souvent conservatrices des acteurs publics et privés. Il suppose [...] une refonte interne importante de l'ensemble des systèmes organisationnels* », et c'est ce à quoi s'est attelé le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et cela depuis plusieurs années, voire plusieurs siècles.

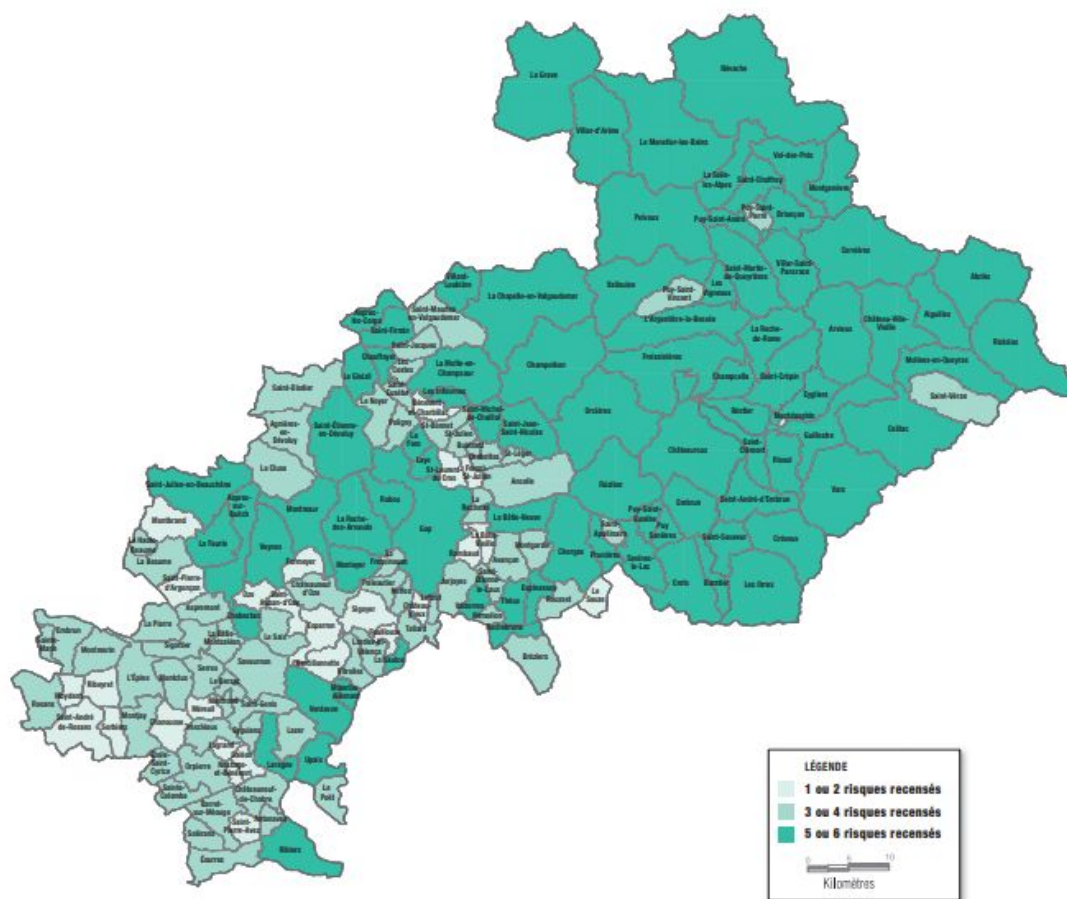


Figure 5 : L'exposition des communes aux risques naturels dans le département des Hautes Alpes, Département des Hautes-Alpes, 2014

3. Un territoire du « faire ensemble »

Si les « *défis énergétiques et climatiques demandent aux [territoires] [...] d'identifier les racines des futurs possibles et de construire des visions d'avenir* » (MOR, 2011), selon Pierre Leroy, cela n'est possible que si on s'attache à « *penser le présent et l'avenir à partir du passé* » (RIVAT, 2017 : 47).

Geneviève Pierre et Philippe Madeline (2015) soulignait en ce sens, le fait que la « *plupart des expériences apparaissant comme innovantes aujourd'hui s'inscrivent dans des dynamiques assez anciennes, remontant souvent à plusieurs décennies. Elles sont donc le résultat de processus de structuration relativement longs. Elles ont le plus souvent émergé autour d'enjeux de développement local voire de reconversion territoriale [...] vis-à-vis desquels le domaine énergétique constituait un levier d'action* ».

Le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en est un exemple. En tant que territoire de montagne, et parce que « *l'on y observe des situations d'anomie liées à la faible densité des populations, à leur départ précoce vers d'autres régions, à la précarité des emplois et à leur saisonnalité, à l'étroitesse des structures et à*

l'isolement » (BROGGIO, 1997), il a su développer une « réaction communautaire », stimulant « la formation ou le renforcement de liens sociaux territorialisés qui constituent le fondement d'une démarche de développement local » (Ibid.).

Déjà, en « 1342, les habitants de ce territoire ont choisi, avec la République des Escartons - bien avant la Révolution française, de faire ensemble » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras « est un grand territoire [...] avec peu d'habitants, dont les problématiques et l'histoire sont assez similaires. [Ainsi il] y a beaucoup de choses qui [...] réunissent [la population] sur ce territoire. C'est la raison pour laquelle le Pays existe. [...] C'est un outil de réunification [des] vallées qui ont toujours, plus ou moins, travaillé ensemble » (Ibid.).

Ainsi, l'histoire du territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, à partir de la République des Escartons, et plus récemment, de la construction du Pays, (**Figure 6**) reflète le « faire ensemble » (Ibid.). La constitution du territoire en PETR en est finalement la consécration. En effet, le « PETR permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concertation de moyens, mais aussi en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés » (PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017). Il apparaît comme « l'instance idoine de concertation permettant d'élaborer des projets à l'échelle du territoire, d'encourager et de développer la dynamique autour de projets communs de développement et de solidarité territoriale » (Ibid.).

Or « cette notion de faire ensemble dans la transition énergétique est essentielle » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). En effet, les « défis énergétiques et climatiques ne supposent pas nécessairement de nouvelles institutions territoriales. Cependant, elles exigent de nouveaux modèles de gouvernance, de prise de décision, d'engagement et de responsabilité, pour mener à bien des projets efficaces, dans le but de s'inscrire sereinement dans [la transition énergétique] » (MOR, 2011).

Finalement, l'échelle du PETR, pour porter la transition énergétique sur le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras semble bien être « l'échelle idéale sur ce territoire » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Sa topographie, son climat, son histoire en atteste. Il s'agit maintenant de déterminer de quelle manière la transition énergétique a concrètement été mise en œuvre sur ce territoire.

4 Février 1995	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) : développement de la notion de « Pays ». Le Briançonnais et l'Argentiérois sont définis comme des « Pays-Test », mais ne seront jamais reconnus par arrêté préfectoral
Juillet 1998	Pays relancé par la volonté des 4 EPCI, début de la construction du Pays du Grand Briançonnais (PGB)
Janvier 1999	Mise en place de 6 commissions de travail thématique chapeautées par le Comité de Pilotage du Pays. Recrutement d'un chargé de mission « Pays »
25 juin 1999	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) : organisation du territoire en « Pays », avec une entité devant présenter une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale
Automne 1999	Avis favorables pour le périmètre du PGB. Rédaction de l'avant-projet de Charte de développement du PGB
3 Juillet 2001	Arrêté par le Préfet de Région du périmètre d'étude du PGB
Automne 2001	Création du conseil de développement
Printemps 2003	Lancement d'une étude diagnostic et animation de territoire en vue de la rédaction de la Charte de développement du PGB
Septembre 2004	Approbation de la Charte du PGB par les 4 Communautés de communes
2006	Structuration du Pays en association « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras »
2014	Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 pour la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
2015	Année de transition pour le PGB : réflexion pour le passage en PETR
1er Janvier 2016	Transformation du Pays en PETR, selon la loi MAPTAM. Lancement de la démarche concernant le Projet de territoire 2016 - 2020 du PETR

Figure 6 : L'historique de la structure, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017

Chapitre 2 - Analyse de la mise en œuvre : un PETR « laboratoire » de la transition énergétique

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras repose sur un territoire aux caractéristiques physiques, climatiques et historiques propices à la mise en œuvre de la transition énergétique. En effet, à la fois particulièrement affecté par des conditions topographiques et climatiques extrêmes, accentuées par les changements climatiques récents, et historiquement organisé en communauté, le territoire, aujourd'hui structuré en PETR, dispose de la volonté de « faire ensemble » et des indicateurs environnementaux nécessaires à l'élaboration d'une dynamique de développement territorial par la transition énergétique.

Si le contexte est propice à imaginer cette perspective, il convient d'étudier plus spécifiquement les mécanismes qui, dans le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en tant qu'organisation, ont permis de concrétiser voire d'accélérer le processus de transition énergétique. Car au-delà du contexte territorial, il s'agit d'identifier comment le PETR est devenu « l'échelle idéale » pour porter la transition énergétique.

Selon Bernard Vachon et Francine Coallier (**Figure 7**), dans tout processus de revitalisation par le développement local, ou ici dans tout processus de transition énergétique par le développement territorial, il y a un événement déclencheur qui amène à une prise de conscience et à une mobilisation générale des acteurs du territoire et des partenaires. De cette mobilisation émerge un projet de territoire et des actions et initiatives de développement relatives à la problématique identifiée au préalable, ici la transition énergétique.

La mise en œuvre de la transition énergétique par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras fait écho à ce processus. C'est la volonté d'un élu (1.) qui a amené à l'inscription de la transition énergétique dans les projets de territoire (2.) et à faire du PETR un opérateur territorial de l'énergie performant (3.).

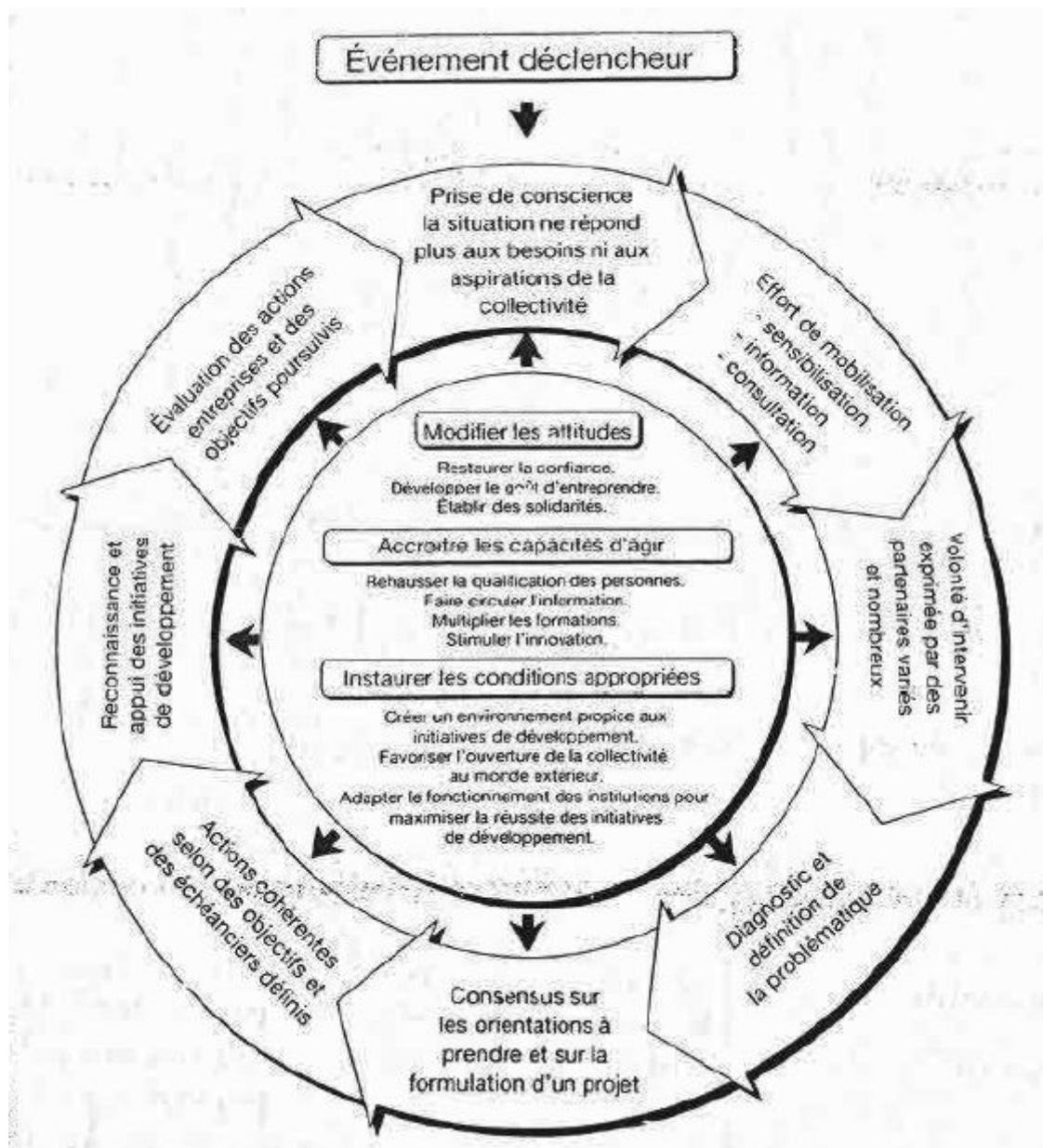


Figure 7 : Le processus de revitalisation par le développement local, Bernard Vachon et Francine Coallier (Atelier de cartographie du Département de géographie de l'UQAM), 1991

1. Se mobiliser : la force de la volonté politique

Selon Elsa Mor (2011), « les vecteurs de réussite d'une action locale efficace, en faveur du climat et de la résilience énergétique des territoires, se caractérisent par un portage politique fort, un intense effort de sensibilisation, des budgets élevés, affectés aux projets innovants, des incitations économiques en faveur de l'efficacité énergétique, des coopérations multi-acteurs ». Si la mise en œuvre de la transition énergétique repose sur plusieurs piliers incontournables, la volonté politique en est le principal. En effet, en France,

les projets d'aménagement du territoire restent éminemment politiques et sont portés, avant tout, par des structures institutionnelles ; *« le rôle du politique [étant] d'aller chercher le consensus par rapport aux solutions multipartites »* (BIGRAS, 2009), particulièrement nombreuses dans le domaine de l'environnement (entreprises, associations, société civile, etc.). Ainsi, selon Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014), *« la transition énergétique d'aujourd'hui est un processus engagé par les pouvoirs publics. Elle s'inscrit donc dans le cadre d'une volonté politique cherchant à définir un nouveau modèle énergétique »*.

Cependant, il semblerait que *« les responsables locaux, chargés de superviser des processus de prise de décision collective, sont davantage formés à administrer, sur un mode réactif que d'anticiper ou planifier en amont »* (MOR, 2011). Ainsi, alors que la transition énergétique requiert une réflexion de long terme objectivée et structurée, ainsi que de *« nouveaux modèles de gouvernance, de prise de décision, d'engagement et de responsabilité, pour mener à bien des projets efficaces »*, *« les décideurs [restent] [...] prisonniers de réglementations et de procédures, qui limitent leurs marges de manœuvre, pour se réorganiser et se réorienter vers de nouvelles activités, davantage respectueuses de l'environnement »* (Ibid).

Face à ce constat, on comprend que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras puisse faire figure d'exemple. En effet, le président de la structure, monsieur Pierre Leroy, cité dans l'ouvrage de Mathieu Rivat, *Ces maires qui changent tout* (2017), renouvelle la position du politique vis-à-vis de la transition énergétique. Maire de Puy-Saint-André (05), la *« question énergétique traverse son engagement d' élu local et les différentes échelles de l'administration territoriales auxquelles il participe. Sur la commune de Puy-Saint-André, sur la communauté de communes du Briançonnais ou du Pays du Grand Briançonnais, il a chaque fois introduit la problématique et cherché des moyens d'action »* (RIVAT, 2017 : 42).

Pierre Leroy, président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras depuis 2016, mais aussi élu référent énergie, reconnaît que *« c'est la volonté d'un élu qui a fait que la transition [énergétique] a été inscrite dans les projets de territoire »* (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018), car selon lui, *« l' élu local peut faire beaucoup »* (RIVAT, 2017 : 42).

Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras bénéficie d'un *« portage politique fort »* (MOR, 2011) susceptible d'apporter au territoire les compétences et les moyens, techniques et financiers, nécessaires à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et à la mise en œuvre d'un projet de territoire conforme à la transition énergétique. Finalement, si l'on se réfère au schéma conçu par Bernard Vachon et Francine Coallier (**Figure 7**), Pierre Leroy pourrait être identifié comme l'élément déclencheur à l'origine d'une prise de conscience plus générale selon laquelle la situation actuelle du territoire (relative aux changements climatiques) ne répondrait plus aux besoins et aux aspirations de la collectivité.

2. S'orienter : un projet de territoire adapté

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, constitué le 1er janvier 2016 suite à la promulgation de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, s'est construit dans un « *esprit de coopération et de confiance mutuelle, entre collectivités mais aussi avec le monde de l'entreprise et les citoyens* » (Pierre Leroy cité dans le rapport du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2016). De ce fait, et de par son mode de fonctionnement (**Figure 8**), il est plus qu'un simple territoire de projets tel que défini par Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur (2011). Il s'agit plutôt d'un « *territoire qui a une communauté de destin et qui a décidé de faire ensemble pour une communauté de projets* » (Pierre Leroy cité dans le rapport du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2016). Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est le porteur d'un projet de territoire mené « *de manière concertée avec les élus, la société civile et les institutions* », en vue de faire émerger une volonté commune et une ambition partagée (Max Bremond cité dans le rapport du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2016).

La présidence de Pierre Leroy au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est concomitante à l'écriture de ce projet de territoire. Or si la loi MAPTAM rend obligatoire la promotion de la transition énergétique et écologique dans les projets de territoire des PETR, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a reconnu la transition énergétique comme l'un des neuf grands enjeux de son territoire et l'a ainsi inscrite comme première orientation stratégique : il s'agit même de la deuxième mesure du projet de territoire (PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2016).

Finalement, si l'on reprend le schéma de Bernard Vachon et Francine Coallier, il apparaît que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, porté par un président engagé, a su mobiliser l'ensemble des acteurs qui le composent, ainsi que ces partenaires, pour faire de la transition énergétique l'une des orientations principales de son projet de territoire.

	Territoire de projets	Projet de territoires	Projet de territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Auteurs du projet	partenaires institutionnels extérieurs au territoire	acteurs du territoire, engagés dans une logique de coordination	Pays Grand Briançonnais, Parc Naturel Régional du Queyras, 4 Communautés de communes de l'époque (Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras), Conseil de développement (CODEV) + mobilisation des acteurs locaux publics et privés
Caractéristiques du territoire	Territoires « donnés » au sein de limites labiles, en fonction de l'évolution des procédures	Territoires « construits » par les acteurs du territoire	Territoire de projet qui couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires.
Temporalités	liée à la procédure mise en œuvre	longue	Projet de territoire 2016 - 2020 qui s'inscrit dans un historique
Ressources mobilisées	mobilisation de ressources génériques et spécifiques au territoire	processus continu de révélation, construction et coordination de ressources spécifiques au territoire	encourager la solidarité territoriale ainsi que l'émergence et le développement de la dynamique de territoire autour de projets communs de développement : le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a un rôle de prospective
Moyens financiers et humains	dépendants des procédures mobilisées	stabilisés au travers d'une recherche d'autonomie financière et humaine	volonté de construire ensemble le projet de territoire via un partage des ressources financières et humaines
Principes de gouvernance	juxtaposition de systèmes de normes issues de partenaires externes	recherche de coordination de normes externes voire production de systèmes de normes spécifiques au territoire, au travers de la construction de modes de gouvernance adaptés	recherche de coordination entre les territoires et les partenaires : le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a un rôle fédérateur

Figure 8 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras : du territoire de projet au projet de territoire, Rossat d'après Landel, 2018

3. S'activer : le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras comme opérateur territorial de l'énergie

En faisant de la transition énergétique l'une des principales orientations de son projet de territoire, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras s'est fait le porteur attitré de la dynamique sur l'ensemble de son périmètre d'action.

Echelle *a priori* « idéale » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018) pour porter la transition énergétique sur ce territoire de par son contexte naturel, géographique et historique (Chapitre 1), le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a réussi à engager une dynamique de développement territorial propice à la prise en compte de la transition énergétique. En effet, en inscrivant cette dernière dans les orientations stratégiques de son projet de territoire, il en a fait le dénominateur commun d'une partie de ses actions et des actions des territoires qu'il recouvre (Communauté de communes du Briançonnais, Communauté de communes du Guillemois Queyras et Communauté de communes du Pays des Ecrins), ainsi que des partenaires avec lesquels il œuvre (**Figure 9**).

Porter la transition énergétique à l'échelle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, véritable interface entre les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens de ce territoire, relève d'un choix politique particulièrement stratégique.

Ainsi, de cette manière, et selon le schéma de Bernard Vachon et Francine Coallier, le PETR est susceptible, après avoir inscrit la transition énergétique dans son projet de territoire, de coordonner des actions propres à cette dynamique et de faire en sorte que celles-ci soient reconnues comme des initiatives de développement.

Finalement, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras serait un opérateur territorial de l'énergie ; cette organisation susceptible de porter un projet dont l'objectif est de construire la ressource territoriale énergétique au profit du développement du territoire. Car, en effet, en se proposant d'être le porteur de la transition énergétique sur le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras du fait de sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et à mettre en œuvre une dynamique de développement territorial, le PETR répond aux critères présentés par Lucas Durand et Pierre-Antoine Landel (2015) dans leur article « L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie » (**Figure 10**).

D'ailleurs Pierre Leroy, précise que la démarche du PETR est bien « *d'atteindre l'autonomie énergétique* ». (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras apparaît comme un territoire « laboratoire » de la transition énergétique, dans la mesure où celui-ci s'attache à la mettre en œuvre de manière à construire un territoire durable et autonome.

« *Comment faire pour que ce territoire-laboratoire puisse demain permettre de vivre sans entamer le potentiel d'avenir des générations qui viennent ? Comment peut-on produire ce que l'on consomme au niveau énergétique ? Comment limiter la production de CO2 pour*

éviter de se détruire ? Comment peut-on subvenir à nos besoins alimentaires ? A nos besoins en usage de foncier ? A nos besoins en biodiversité ? ». Pour y parvenir, il « faut prendre ces sujets-là les uns après les autres et essayer de trouver des solutions » (Ibid.).

Avec les EPCI (Communauté de communes du Briançonnais, Communauté de communes du Guillestrois Queyras et Communauté de communes du Pays des Ecrins)	Le PETR s'engage à coordonner et rechercher l'efficacité pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires et stratégiques définis au niveau du territoire par le développement de leurs propres actions. Les Communautés de communes sont associées pour toutes les actions conduites par le PETR et celui-ci peut mobiliser l'ingénierie des EPCI si besoin.
Avec le Parc Naturel Régional du Queyras	Comme le prévoit la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) dans son chapitre VIII : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, article 79 « ... Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural recouvre celui d'un Parc naturel régional, le projet de territoire doit être compatible avec la charte du Parc... ». Une convention établie entre le Parc naturel régional du Queyras et le PETR vient préciser celui-ci puisque le Parc naturel régional du Queyras est totalement inclus dans le territoire du PETR.
Avec le Conseil de Développement	Dans un souci d'appropriation citoyenne des questions sur le territoire, le conseil de développement est associé à toutes démarches, il est force de proposition, et peut en accord avec le PETR et le Parc naturel régional du Queyras animer des journées thématiques. Il est un relais pour la communication. Une convention de partenariat est établie entre le CODEV et le PETR.
Avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et l'Etat	Le PETR s'engage à être le relais sur son territoire des politiques du Conseil Départemental, Régional et de l'Etat, ainsi qu'à mettre en cohérence les politiques d'intervention afin de créer une véritable synergie.

Figure 9 : Les relations du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, 2016

Auteur du projet	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
Rapport au territoire	Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras recouvre un territoire correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires
Temporalités	Liée à la procédure administrative, elle inclut la constitution de collectifs locaux (ex : CODEV) et la construction d'un projet respectueux du rythme d'acquisition des compétences du territoire.
Ressources mobilisées	Mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire (humaines, matérielles et immatérielles) susceptibles de s'inscrire dans la transition énergétique.
Moyens financiers et humains	Partagés entre les Communautés de communes et relatifs aux projets portés par le PETR. Recherche continue d'autonomie financière et humaine.
Principe de gouvernance	Un projet de territoire spécifique, co-construit et partagé qui régit l'ensemble des actions du PETR, notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Figure 10 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, un opérateur territorial, Rossat d'après Durand et Landel, 2018

Chapitre 3 - Analyse des résultats : l'émergence d'un territoire exemplaire

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, en tant qu'opérateur territorial de l'énergie, a su « *enclencher des trajectoires de transition énergétique* » (DURAND, LANDEL, 2015). En effet, après avoir répondu fin 2014, en partenariat avec le Pnr du Queyras, à l'appel à projets TEPCV, le PETR est, depuis janvier 2018, engagé dans une démarche de PCAET et a récemment été reconnu Contrat de transition écologique par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Selon Pierre Leroy, ces programmes sont autant de « *briques qui construisent un avenir durable* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

La démarche de transition énergétique adoptée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras résulte d'une réflexion récente, portée par un élu engagé (cf. Partie 2 Chapitre 2). « *Avant, il y avait le programme LEADER qui pouvait avoir en son sein des orientations de ce type-là. Mais cela n'a jamais vraiment été un axe privilégié. [...] [II] n'y avait pas de volonté, avec un schéma global* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Auparavant marginalisée, la transition énergétique participe aujourd'hui à construire une vision prospective du territoire : un territoire durable et exemplaire.

Quelles sont les étapes de cette construction ? Comment le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est-il devenu une référence de la transition énergétique, aujourd'hui reconnu parmi les premiers CTE ?

Pour déterminer cela, il est nécessaire d'étudier dans le détail le processus de transition énergétique porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, de sa co-labellisation TEPCV (1.) à la signature de son CTE (3.), en s'arrêtant sur sa stratégie PCAET (2.).

1. Le dispositif TEPCV ou l'effet levier

« *TEPCV a été le premier pas de ce travail sur la transition* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Fin 2014, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, sous l'impulsion de son président, a candidaté, en partenariat avec le Pnr du Queyras, à l'appel à projets TEPCV. Cela a été la première proposition de Pierre Leroy alors récemment élu. En 2016, ils font partie des 200 territoires lauréats à bénéficier de l'aide de l'Etat via le fonds de financement de la transition énergétique. Deux programmes d'actions ont ainsi pu être construits pour la période 2016 - 2020 : TEPCV 1 et TEPCV 2.

L'élaboration de ces deux programmes résultent déjà d'une démarche innovante. Pierre Leroy témoigne (*Ibid.*) :

« *Nous avons tenté de construire TEPCV avec les citoyens. Il y a cent-cinquante personnes qui ont travaillé, au cours de tables rondes, à l'élaboration de propositions. C'est de là qu'est né le*

TEPCV. Il y a eu soixante-cinq propositions, nous en avons retenu vingt-trois. Pour TEPCV 1, nous avons une semaine. On a fait cela à deux avec un technicien. Sauf que cela ne correspond pas du tout à une pratique satisfaisante. Dès ce moment-là, j'ai demandé à travailler avec les citoyens. J'ai sollicité le Conseil de développement dont c'est la mission pour préparer TEPCV 2, pour organiser un événement qui permette à la population de donner son avis sur des projets. Cent-cinquante personnes ont travaillé plusieurs heures et ont rendu leurs conclusions. On a récupéré ces éléments et les vingt-trois actions ont été construites à partir de là ».

Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, fidèle à son statut de territoire de projets porteur de projets de territoire, a fait de TEPCV un outil par et pour les habitants du territoire : *« les actions sont nées des habitants » (Ibid.).*

L'autre subtilité est d'avoir donné la priorité, dans les programmes d'actions, à la réduction des besoins énergétiques du territoire, ainsi qu'à la maîtrise de leur satisfaction. En traitant ainsi la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire avant même la production d'énergies renouvelables, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'inscrit dans la démarche Negawatt. Les programmes ainsi portés par le PETR ont été pensés et conçus conformément aux besoins d'un territoire marqué par des conditions climatiques extrêmes, des constructions vieillissantes et énergivores, et une fréquentation accrue durant la période hivernale. Ainsi, si des études ont été programmées pour valoriser la production d'énergies renouvelables sur le territoire, les actions concrètes ont concerné essentiellement la rénovation énergétique de bâtiments.

D'ailleurs, en 2017, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, toujours en association avec le Pnr du Queyras, et en tant que territoire labellisé TEPCV, s'est engagé dans le programme spécifique des certificats d'économie d'énergie dans les TEPCV, ou CEE-TEPcv. Ce programme a permis au PETR de financer des travaux d'économie d'énergie, et ce notamment dans l'isolation de bâtiments publics, et donc de poursuivre la démarche Negawatt entreprise jusqu'alors.

Finalement, le programme TEPCV a constitué un réel levier dans le processus de transition énergétique engagé par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. En effet, le PETR s'est appuyé sur celui-ci, et notamment sur le financement de 1,5 millions d'euros associé, pour activer les ressources énergétiques et humaines de son territoire, de manière réfléchie et selon un scénario éprouvé (Negawatt).

Mobilisé, entouré de nombreux partenaires et proche de la volonté des habitants, le PETR a su faire du programme TEPCV la première *« brique »* de son avenir durable.

2. La démarche PCAET ou l'inscription de la transition énergétique sur le territoire

Selon Elsa Mor (2011), le Plan Climat Air Énergie Territorial *« permet d'esquisser des visions du futur [...], afin d'identifier les leviers pour opérer une mutation et une transition énergétique »*. Si le programme TEPCV a permis d'enclencher la dynamique de

transition énergétique sur les territoires, le PCAET, en tant que « *démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle* » (ADEME, 2016 : 23), fait de celle-ci une politique territoriale à part entière. Les deux démarches sont d'ailleurs articulées ; la subvention TEPCV pouvant être utilisée pour la mise en œuvre des actions du PCAET (*Ibid.* : 33).

Ainsi, pour le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, l'appel à projets TEPCV s'est révélé être un socle d'actions et une base stratégique propices à l'élaboration de la stratégie PCAET du territoire. « *En effet, la première phase Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, a permis grâce à des actions d'animation, de coordination, de communication, d'enclencher une réelle dynamique de transition énergétique, [...] renforcée par la démarche Plan Climat Air Énergie Territorial* » (PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017).

Depuis le 1er janvier 2018, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est donc engagé dans l'élaboration d'un PCAET : deuxième « *brique* » de son engagement dans la transition énergétique. Une fois de plus, la démarche portée par le PETR s'avère innovante, et ce notamment pour trois raisons.

Dans un premier temps, sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, seule la Communauté de communes du Briançonnais (EPCI de plus de 20 000 habitants) répond aux critères d'obligation inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Pourtant le PCAET est bien porté à l'échelle du PETR, soit par trois communautés de communes, dont deux n'ont pas l'obligation d'en créer un. On mesure alors la force de mobilisation et d'action de ce territoire de projets, porteur de véritables projets de territoire. Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras semble bien regrouper une communauté de destin qui a décidé de « faire ensemble » pour la transition énergétique.

Cet engagement se retrouve dans les deux points suivants. En effet, dans un deuxième temps, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a pris la décision de réaliser le diagnostic territorial, nécessaire à l'élaboration de son PCAET, en interne, sans faire appel ni à une AMO (Assistance à Maîtrise d'Oeuvre) ni à un bureau d'études. La stratégie est ainsi menée par et pour le territoire.

De même, dans un troisième temps, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a pris l'initiative de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives de son territoire pour co-construire le plan d'actions de ce PCAET. Une phase de mobilisation et de concertation citoyenne a ainsi été prévue, la volonté du PETR étant d'en faire un outil innovant et expérimental d'aide à la décision. Il s'agit alors d'organiser des espaces de concertation tout public et des journées techniques à destination des partenaires, et de renforcer la communication autour de la transition énergétique. Pour ce faire, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a embauché deux stagiaires. Ainsi, en partenariat avec Fiona Mille, étudiante à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, et dans le cadre de mon stage de fin d'études, des actions de mobilisation et de concertation ont été menées. On peut citer, entre autres, l'événement qui a été organisé le 8 août 2018 au Pré de Madame Carle (Vallouise-Pelvoux), au pied du Glacier Blanc, en vue de sensibiliser le grand public au changement climatique (**Figure 11**). Ce fut l'occasion pour les visiteurs d'échanger

et de proposer leur vision du territoire de demain : un territoire co-construit et innovant en matière de transition énergétique.



Figure 11 : Stand « Parlons Climat de Montagne » au Pré de Madame Carle (Vallouise-Pelvoux), Piaton, 2018

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a également fait appel à l'Université Grenoble Alpes et à l'organisation d'ateliers étudiants, afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique, d'expérimentations et de recherches sur l'organisation d'un événement type « conférence citoyenne ».

Cette démarche innovante promue par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a été délibérée lors d'un conseil syndical, elle est ainsi inscrite de manière formelle dans la politique du territoire.

Finalement, par la démarche adoptée en vue d'élaborer son PCAET, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a fait de la transition énergétique une politique partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

3. Le CTE ou la reconnaissance nationale

Selon Pierre Leroy, la transition énergétique n'est cependant qu'un « *pallier* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). « *La transition énergétique c'est ce sur quoi on [travaille] de façon très explicite pour travailler demain sur la transition écologique au sens large* » (*Ibid.*). Aujourd'hui la dynamique de transition « *dépasse la problématique de l'énergie, c'est beaucoup plus global* » (*Ibid.*).

Si les programmes TEPCV et CEE-TEPcv, ainsi que la démarche PCAET, ont permis d'amorcer puis d'inscrire la transition énergétique sur le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, en activant ses ressources (humaines, matérielles et immatérielles) autour de l'énergie par la création d'emplois et de richesses (*Ibid.*) ; le PETR poursuit sa dynamique de développement territorial en spécifiant ces ressources par l'inscription dans la transition écologique, deuxième étape du processus. La spécification de ces ressources prend la forme de la contractualisation en CTE.

Annoncés dans le cadre du Plan Climat national en juillet 2017, les CTE ont pour ambition « *d'accélérer l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat) et international (COP 21, One Planet Summit) ; d'impliquer tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés, citoyens ; d'accompagner les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle d'un territoire* » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018). « *Chaque territoire s'appuiera sur son contrat de transition écologique, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...* » (Ibid.). Ainsi, les CTE doivent permettre aux territoires contractualisés d'identifier et de spécifier les ressources relatives à leur processus de développement territorial par la transition énergétique et écologique.

Aujourd'hui, seuls vingt territoires expérimentent ces contrats : ce « *sont des territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie, et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle à travers la transition écologique* » (Ibid.). Parmi eux, on compte le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras fait ainsi partie de la deuxième vague de contractualisation. Il fait partie de ces territoires pionniers qui ont décidé de s'engager à titre d'exemple dans un programme en faveur de la transition écologique dans son sens large. Il a su voir l'opportunité que cela représentait pour spécifier les ressources de son territoire, en vue de devenir durable et viable dans un contexte d'incertitudes climatiques.

En s'engageant ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras fait figure d'exemple à l'échelle nationale, comme territoire innovant en matière de transition énergétique et écologique.

CONCLUSION

La seconde partie de ce mémoire proposait une expérimentation afin de confirmer ou d'infirmier l'hypothèse d'étude selon laquelle les Pays/PETR sont des opérateurs territoriaux de l'énergie susceptibles d'enclencher des trajectoires de transition énergétique (MADELINE, PIERRE, 2015). L'analyse détaillée du rôle porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire, a permis d'identifier plus précisément les facteurs, propres ou non aux Pays/PETR, responsables de cette dynamique.

Afin d'éviter une généralisation hâtive des conclusions obtenues, il est nécessaire de connaître le contexte dans lequel s'inscrit le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, car celui-ci influe particulièrement sur son engagement. En effet, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras recouvre un territoire propice à la prise en compte des enjeux climatiques, énergétiques et écologiques et à la mise en œuvre de solutions adaptées pour y répondre. Territoire de montagne et de haute montagne correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires, il subit plus que la moyenne les changements climatiques enregistrés à l'échelle mondiale. Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras recouvre par ses limites un territoire de projets favorable à l'élaboration de projets de territoire relatifs à la transition énergétique. Finalement, construire le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras à cette échelle et y porter la transition énergétique a relevé d'un choix stratégique pertinent. Le territoire a su prendre la mesure des enjeux qui se posaient à lui et a su valoriser son potentiel d'adaptation en se constituant en PETR pour porter la transition énergétique. Ainsi, comme le précise Pierre Leroy, le PETR est « *l'échelle idéale sur ce territoire. [...] [Ce qui ne veut pas dire] que le Pays est nécessairement l'échelle idéale pour tous les territoires* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

L'échelle du PETR s'est d'autant plus avérée idéale pour porter la transition énergétique sur ce territoire que son président est élu référent énergie; monsieur Pierre Leroy, a usé à bon escient de son « *pouvoir de faire* » pour donner envie aux acteurs du territoire de s'engager dans la transition. Or « *à l'origine du projet, c'est l'envie* » (*Ibid.*). Ainsi, la transition énergétique a été inscrite dans le projet de territoire et a ainsi pu bénéficier des apports structurels des Pays/PETR : multiplicité des partenaires engagés de manière volontaire, mobilisation et participation des acteurs du territoire concernés par un projet qu'ils ont choisi de construire ensemble, etc.

Finalement, quand on fait le bilan des résultats obtenus sur le territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras après qu'il ait pris la décision de faire porter la transition énergétique par le PETR, on se rend compte que cette échelle d'action lui a bien permis de devenir exemplaire. La transition énergétique, mise en œuvre par le PETR, a ainsi permis au territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras de faire de la transition énergétique une dynamique de développement territorial susceptible de

spécifier l'ensemble de ses ressources et de l'engager aujourd'hui vers une transition écologique plus globale.

Cependant, il s'agit bien là d'une analyse menée sur un Pays/PETR français. Tous ne bénéficient pas des mêmes prédispositions et d'ailleurs, tous les territoires engagés dans la transition énergétique ne sont pas des Pays/PETR. Cette démonstration prouve juste que l'échelle du Pays/PETR est bien propice, quand elle est adaptée au territoire à laquelle elle s'applique, à la mise en œuvre d'une transition énergétique efficace et efficiente. Les Pays/PETR peuvent ainsi être des opérateurs territoriaux de l'énergie susceptibles d'enclencher des trajectoires de transition énergétique.

Finalement, la conclusion de cette étude fait réfléchir. La transition énergétique, plus que l'échelle du Pays/PETR, appellerait une organisation territoriale adaptée à chaque cas de figure. D'ailleurs, il serait pertinent de se pencher sur les limites que les Pays/PETR ont à porter la transition énergétique, afin d'identifier plus précisément les critères qui font que la mise en œuvre de celle-ci est adaptée au territoire à laquelle elle s'applique.

C'est ainsi l'objet de la troisième partie de ce mémoire, consacrée à l'analyse critique de l'hypothèse selon laquelle les Pays/PETR sont des opérateurs territoriaux de l'énergie susceptibles d'enclencher des trajectoires de transition énergétique.

Partie 3 - Retour d'expérience et perspectives : un territoire pour la transition énergétique

INTRODUCTION

La seconde partie de ce mémoire a permis, par une analyse de cas, d'étayer l'hypothèse selon laquelle les Pays/PETR sont des opérateurs territoriaux de l'énergie susceptibles d'enclencher des trajectoires de transition énergétique. Sans valider entièrement cette assertion, l'étude a permis de faire ressortir de nouvelles pistes de réflexion. Bien que dans le cas du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, l'échelle adoptée pour porter la transition énergétique s'avère *a priori* adéquate, cela résulterait en partie de facteurs propres au territoire en question (climat, topologie, histoire, etc.). Tous les Pays/PETR n'ont pas les mêmes prédispositions à la mise en œuvre de la transition énergétique, de même, toutes les autres structures territoriales ne sont pas moins efficaces ou efficientes dans ce domaine ; il suffit de lire l'ouvrage de Mathieu Rivat, *Ces maires qui changent tout* (2017). Conformément à la méthode hypothético-déductive, il convient donc de développer une partie critique vis-à-vis de l'expérimentation faite, pour faire ressortir les arguments valides, toutes choses égales par ailleurs.

En effet, l'analyse du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a souligné le fait que les Pays/PETR, par leur souci du « faire ensemble », notion indissociable de la transition énergétique (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018), sont propices à la mise en œuvre de celle-ci. Afin d'aller plus loin, il s'agit maintenant de déterminer en quoi les Pays/PETR peuvent se révéler inadaptés. En prenant en considération l'ensemble des arguments en jeu, il s'agit de faire émerger une assertion finale plus fiable et plus juste que celle proposée initialement. Il convient alors d'essayer de déterminer quel est finalement le territoire le plus adapté à la mise en œuvre de la transition énergétique, s'il en existe un. Car Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014) le rappellent, la « *variété des transitions possibles est aussi éclairée par la diversité des situations et des évolutions territoriales* ».

Finalement, on peut se demander quels sont les dénominateurs communs qui font que certains territoires, plus que d'autres, sont susceptibles de porter la transition énergétique. Il s'agit donc de poursuivre la réflexion afin d'aboutir à la constitution d'une forme de prototype territorial de la transition énergétique.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'identifier les freins à la mise en œuvre de la transition énergétique, inhérents au fonctionnement des Pays/PETR (**Chapitre 1**), afin de faire ressortir les caractéristiques territoriales indissociables d'une transition énergétique efficiente (**Chapitre 2**) et de déterminer dans quelle mesure cette dernière appelle de nouvelles relations entre les acteurs de l'aménagement du territoire (**Chapitre 3**).

Pour alimenter cette réflexion critique, des principes identifiés au cours de lectures d'ouvrages et d'articles scientifiques, mais aussi lors d'entretiens et d'observations de terrain sont questionnés et mis en perspective. Cette troisième partie se veut, en effet, le reflet d'un

regard critique porté sur les thématiques de la transition énergétique et des Pays/PETR rencontrées lors du stage de fin d'études effectué concomitamment à ce mémoire. Ainsi, une forme de retour d'expérience argumenté est ici proposé.

Chapitre 1 - Analyse critique : les Pays/PETR, des territoires ambivalents

La première partie de ce mémoire a permis de démontrer que les Pays/PETR constituent, de par leurs caractéristiques territoriales, une forme d'*optimum* dimensionnel susceptible de porter efficacement la transition énergétique. Pourtant, si le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras en est l'exemple, ce dernier présente quelques écueils témoins d'une organisation qui n'a finalement pas que des prédispositions à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a fait le pari de la transition énergétique depuis quatre ans et observe des résultats relativement positifs. Pourtant, le sont-ils tous ? Quels sont les freins qui existent et qui affectent cette dynamique ? Car il y en a ; le stage professionnel effectué en son sein ayant permis d'en analyser certains. Quelles sont les questions que peut se poser le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras pour aller plus loin ? Il s'agit de déterminer ce qui peut parfois ralentir le processus, et ainsi identifier plus précisément ce qui a permis au PETR de compenser et d'être exemplaire, au-delà de ses prédispositions contextuelles (climatiques, topologiques, historiques, etc.).

Le parti-pris est donc le suivant : si les Pays/PETR peuvent être des *optimums* dimensionnels de la transition énergétique, ce ne serait le fait que de certaines de leurs caractéristiques territoriales et non de toutes. Pour parvenir à identifier ces caractéristiques, il convient, dans un premier temps, de déterminer les limites.

Pour cela, une analyse critique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est nécessaire (1.). Celle-ci a pour objectif d'identifier les caractéristiques territoriales propres aux Pays/PETR qui sont limitantes dans la mise en œuvre d'une démarche de transition énergétique. Celles-ci relèvent principalement de l'ambivalence des Pays/PETR, entre « territoires construits » et « territoires donnés » (2.), qui affecte leur pouvoir de mise en œuvre de la transition énergétique (3.).

1. Analyse critique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Cette première sous-partie s'appuie sur des observations effectuées sur le terrain, lors du stage de fin d'études effectué au sein de PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras. Il s'agit d'une réflexion menée en interne et alimentée par des constats faits après avoir réalisé plusieurs missions pour le service Énergie de la structure.

Dans un premier temps, il est important de comprendre que l'exemplarité du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras se mesure à l'échelle nationale. Sa dernière nomination en tant que CTE le montre. Vis-à-vis des autres territoires français, le PETR se démarque en matière de transition énergétique. Pour autant, sur le territoire même du PETR, la mesure de cette exemplarité reste encore peu connue ou prise en compte.

En effet, bien que la structure du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soit, à l'origine, le fait d'un regroupement volontaire, peu aujourd'hui sont en mesure de définir les actions du PETR, ses objectifs et ses missions. Ainsi, lors d'événements de sensibilisation à la transition énergétique (TEPCV et PCAET) à destination du grand public, comme lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) où le PETR était présent sur des marchés hebdomadaires (Briançon et Guillestre), les personnes rencontrées, habitantes du territoire, ne connaissaient pas ou peu la structure et son action en faveur de la transition énergétique. Si certains habitants sont engagés personnellement dans une démarche similaire, leur association reste un enjeu pour le PETR. D'ailleurs, la mobilisation et la participation citoyennes à la transition énergétique du territoire ont constitué une part conséquente de ma mission de stage. Par exemple, il m'a été demandé de participer à l'organisation de deux événements permettant aux citoyens de découvrir la démarche de transition du PETR, ainsi que de rencontrer les acteurs du territoire qui y participent. Ces événements font notamment échos au site² créé par le PETR appelé « Carnets de montagne », en référence aux « Carnets de campagne » de Philippe Bertrand sur FranceInter, et sur lequel sont recensées les initiatives positives du territoire.

Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, bien qu'exemplaire, reste une structure peu identifiée par les acteurs du territoire et limitée dans sa volonté de « faire ensemble » indissociable de la transition énergétique (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Pierre Leroy, président du PETR, le reconnaît : construire la transition à trente-cinq milles est un véritable challenge. *« Pour travailler sur la sobriété, il faut persuader les acteurs [...]. [II] faut progressivement faire prendre conscience aux populations de leur responsabilité, des enjeux et de leur pouvoir [...]. C'est de la responsabilité du citoyen, c'est à lui de faire ses choix pour que son territoire survive. [...] Mais chacun a sa part et le territoire a la sienne. [...] [De plus, c'est] compliqué de solliciter les gens, d'être entendus, qu'ils participent, etc. Les gens ne prennent pas la mesure des enjeux et de leur responsabilité dans cette affaire. Beaucoup considère ça comme une perte de temps. On a du mal à toucher les gens. Beaucoup de mal » (Ibid.).*

Pourtant, le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a réussi à se hisser au rang de territoire exemplaire. Or, il a été montré dans la deuxième partie de ce mémoire que cette exemplarité se mesure par son implication dans des dispositifs tels que TEPCV, PCAET ou encore CTE. Ainsi, si le PETR est relativement innovant dans sa démarche, cette dernière s'appuie majoritairement sur des dispositifs nationaux qui lui sont externes. En effet, le PETR n'a pas conçu ces dispositifs pour lui-même, mais il a fait en sorte d'adapter à son territoire des dispositifs nationaux relativement standardisés, qui parfois se recoupent et se concurrencent (PCAET et CTE par exemple). Ceci est le témoignage d'une forme de dépendance du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, syndicat mixte sans fiscalité propre, vis-à-vis des subventions et autres dispositifs financiers proposés par l'Etat aux collectivités (appels à projets, label, etc.), dans un contexte de baisse des dotations publiques.

² <https://carnetsdemontagne.online/>

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est certes exemplaire au regard de sa participation active aux dispositifs nationaux : labellisation TEPCV, démarche PCAET, et plus récemment CTE ; mais cette participation, répondant avant tout à des critères financiers, peine encore à convaincre l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, aujourd'hui le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras recherche une certaine légitimité auprès de la population locale en multipliant les actions de sensibilisation et de communication, et le témoignage de son président le confirme. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras doit encore convaincre, en rapprochant son action du territoire ; en travaillant à l'appropriation territoriale de dispositifs nationaux aux acronymes impersonnels.

Finalement, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras se retrouve à devoir concilier deux missions qui parfois se concurrencent : la mise en œuvre d'un projet de transition énergétique adapté au et partagé par le territoire, et la recherche active de financements souvent externes au territoire.

2. L'optimum dimensionnel ou l'utopie de la cohérence

L'analyse des freins s'opposant à la démarche de transition énergétique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras révèle une forme d'ambivalence associée à la structure même des Pays/PETR.

Relativement proches d'une forme d'*optimum* dimensionnel (cf. Partie 1 Chapitre 3), les Pays/PETR s'avèrent être des territoires duels, à l'intersection entre « territoires construits » et « territoires donnés ». Cette dualité peut parfois devenir une fragilité pour ces territoires, *a priori* « pertinents » (OFFNER, 2006). D'ailleurs, Jean-Marc Offner (2006), dans son article « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », défend la thèse selon laquelle « *la « pertinence » des territoires constitue un mythe opératoire ; que l'utopie de la cohérence permet, paradoxalement, de créer les instabilités, les désynchronisations, les tensions* ».

Pour prendre la mesure de cette théorie et analyser l'exactitude de cet argument dans le cas des Pays/PETR, il convient d'étudier en quoi l'association entre « territoire construit » et « territoire donné », promue par cet objet institutionnel original (*Ibid.*), peut le rendre instable.

D'une part, ce sont des « *territoires sur lesquels les acteurs locaux - élus, socio-professionnels, acteurs associatifs - définissent eux-mêmes un projet de développement global et prospectif* » (ANPP, 2018). Cela signifie que les Pays/PETR, contrairement à la majorité des collectivités locales, n'ont pas de compétences obligatoires.

D'autre part, s'ils sont formés au minimum de deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les Pays/PETR sont, eux, des syndicats mixtes fermés sans fiscalité propre. « *Les EPCI sans fiscalité propre (syndicats) sont, par définition, dépourvus de tout pouvoir en matière fiscale (pas de vote des taux).* »

Leurs ressources sont constituées soit d'une contribution budgétaire (les communes allouent les ressources nécessaires au fonctionnement de l'EPCI), soit d'une contribution fiscalisée (des taux additionnels aux taxes directes locales calculés par l'administration, sur la base du produit voté par le syndicat, s'ajoutent aux taux votés par la commune) » (Collectivités locales, 2016).

Ainsi, dans un contexte de baisse des dotations publiques, les Pays/PETR se retrouvent de plus en plus dépendants de la volonté politique et du soutien financier des structures qui les composent, et dont les préoccupations locales prévalent souvent sur celles du projet de territoire porté par le Pays/PETR. Or, cette instabilité politique et financière les fragilise. Si les Pays/PETR sont issues à l'origine d'initiatives locales (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013), ils se trouvent aujourd'hui limités dans leurs actions. Ils n'ont souvent pas les moyens ni les compétences adéquates pour les porter et définir eux-mêmes un projet territorial adapté à leurs enjeux.

Progressivement les Pays/PETR ont finalement perdu une partie de leur « *capacité à générer [eux-mêmes] le cadre de [leur] action par une gouvernance dépassant d'une part la seule participation de [leurs] membres (EPCI, communes) et d'autre part, qu'il[s] adapte[nt] à la question traitée* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013). Car, en effet, « *l'imposition par des instances politiques centrales, sur un projet donné, au sein d'une configuration donnée, d'un outil [...] normalisé court-circuite l'idée même de gouvernance* » (SIERRA, LEWIS, 2009).

A la fois « territoires construits » et « territoires donnés », les Pays/PETR se sont progressivement institutionnalisés. Ainsi, leur action, bien que répondant toujours aux caractéristiques de leur territoire, se standardise : elle n'est plus aussi spécifique qu'auparavant. En effet, la dépendance des Pays/PETR aux financements externes et aux décisions politiques des EPCI qui les composent, les amènent à construire des projets moins « originaux ». Par exemple, ils doivent régulièrement répondre à des appels à projets et/ou à candidature, promus aux échelons régional, national voire international (dans le cas du LEADER par exemple), pour parvenir à « *prendre en main leur devenir et [tenter] de conduire ensemble un projet de développement durable de leur territoire* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013).

Finalement, les Pays/PETR, en peinant à exister au sein du paysage institutionnel français, perdraient leur capacité à « *rôder de nouveaux concepts* » (*Ibid.*) et peineraient à promouvoir leur « *différence* »³. Ils en viendraient même à perdre leur caractéristique principale, celle qui faisait d'eux des objets institutionnels originaux (OFFNER, 2006) : le « *fort sentiment d'appartenance partagée, et nettement différenciée des aires voisines* » (ANPP, 2018).

³ Jacques Derrida

3. Les Pays/PETR limités dans leur pouvoir de transition

Alors que Pierre Leroy rapproche la transition énergétique (et par extension écologique) de la transition démocratique, on comprend que les Pays/PETR, tels qu'ils sont aujourd'hui, pris en étau entre la volonté de porter un projet partagé et le manque de moyens financiers et parfois de soutien politique, peinent parfois à être « *l'échelle idéale* » de la transition énergétique pour tous les territoires (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

Ainsi, les Pays/PETR (et parmi eux le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras) peuvent être propices à la transition énergétique, mais le plus souvent, obligés de la mettre en œuvre par le biais d'outils institutionnalisés qui leurs sont externes, ils en viennent à perdre un chaînon-clé du processus (voir **Figure 7**) : la participation citoyenne.

En effet, aujourd'hui sur les territoires locaux, pour mettre en œuvre la transition énergétique, plusieurs dispositifs existent : TEPCV, PCAET et CTE, cités précédemment. Tous ces dispositifs sont les produits du gouvernement et répondent à des enjeux nationaux et internationaux. Bien qu'ils promeuvent l'émergence de projets locaux, le format et les règles associés à ces outils limitent l'innovation. Les acteurs locaux ont alors des difficultés à se retrouver dans les projets qui se construisent. D'ailleurs, peu connaissent vraiment le nom et la signification de ces outils, ainsi que leur rôle.

Pourtant ce sont ces dispositifs qui aujourd'hui sont promus au sein des territoires institutionnalisés, et les Pays/PETR, alors imaginés pour répondre à une volonté partagée, se retrouvent à suivre le même exemple. Ce ne sont pas les seuls. On retrouve ce témoignage dans l'ouvrage de Mathieu Rivat, *Ces maires qui changent tout* (2017).

« Les [...] échelons territoriaux (communautés d'agglomération, régions, départements) ne permettent pas vraiment de consolider et d'élargir la dynamique [de transition]. Pour Jean-François Caron [., maire de Loos], les institutions territoriales [...] représentent un pouvoir normalisateur. Pour Jean-Claude Mensch [., maire de Ungersheim], le constat est sensiblement le même : ses actions n'entrent pas dans les cases des dossiers de subvention. Résultat : il faut trouver d'autres moyens pour agir et donc redoubler d'énergie ». Ce témoignage « montre la difficulté, [...] pour toutes les alternatives qui essaient de prendre des chemins de traverse, d'avoir accès à des ressources pour développer leur projet. Les institutions ne sont pas aidantes, et encore moins lorsque s'y mêlent des enjeux politiques. Le système juridique n'est pas construit pour les objets qu'elles développent. Il faut des « laissez-passer », trouver des logiques de contournement, avec le risque d'engendrer du découragement ».

On comprend qu'il est aujourd'hui difficile de passer outre les pouvoirs institutionnels pour mettre en œuvre une transition énergétique adaptée aux territoires locaux et donc efficace. C'est la problématique qui se pose à l'échelle des Pays/PETR, bien qu'ils soient relativement « idéaux » dans ce cas-là.

Finalement, les Pays/PETR, marqués par une forte implication institutionnelle, sont relativement limités dans leur action en faveur de la transition énergétique, action qui doit être principalement démocratique selon Pierre Leroy. Existerait-il alors une échelle qui lui serait plus favorable ?

Chapitre 2 - Analyse comparative : le « faire ensemble » comme caractéristique territoriale de la transition énergétique

Comme le souligne Maximin Chabrol et Loïc Grasland (2014), la « *variété des transitions possibles est [...] éclairée par la diversité des situations et des évolutions territoriales* ». Tous les territoires français n'apportent pas la même réponse aux enjeux environnementaux et climatiques qu'ils rencontrent. D'une part, parce qu'ils ne sont pas tous affectés de la même manière par les changements climatiques et d'autre part, parce que leur situation géographique, politique, historique et culturelle diffère.

Ainsi, rechercher une échelle pertinente pour mettre en œuvre efficacement la transition énergétique, c'est se confronter à la diversité des territoires, amplifiée par le mille-feuille institutionnel qui leur est associé. Elsa Mor le rappelle (2011), la « *multiplicité des échelles territoriales vient ajouter une dimension supplémentaire à la complexité des enjeux et des stratégies. [...] Ainsi le questionnement porte davantage sur la gouvernance territoriale, et l'interaction entre les échelles et les acteurs que sur les compétences et les périmètres administratifs* ».

Réfléchir au rôle des Pays/PETR, « *objets institutionnels originaux* » (OFFNER, 2006), a justement permis de montrer qu'en matière de transition énergétique, il est plus question d'interactions, de prise de décisions et de subsidiarité que de circonscription institutionnelle aux compétences établies.

Cependant, pour parvenir à identifier de manière plus explicite les caractéristiques territoriales propres à une mise en œuvre effective de la transition énergétique, il convient de poursuivre l'analyse, en comparant les différents échelons territoriaux et en questionnant d'autres territoires que les Pays/PETR.

Ainsi, après avoir pris le temps de saisir le rôle potentiel des différentes échelles territoriales dans la transition énergétique (1.), il s'agit d'analyser plusieurs territoires propices à la transition, autres que les Pays/PETR (2.), pour identifier finalement la ou les caractéristiques territoriales qu'ils partagent et qui pourraient être celles qui font qu'un territoire est ou non, un territoire de la transition (3.).

1. Une question d'échelle : la transition énergétique, une mise en réseau

Jean-Marc Offner (2006) rappelle que les « *griefs énoncés à l'encontre du paysage politico-administratif local français* [sont les suivants] : *trop d'institutions [...], trop de niveaux et en corollaire, un brouillage des compétences propice à la dilution des responsabilités* ». Parmi ces institutions et ces niveaux, on trouve les Pays/PETR, comme on trouve aussi les communes, les communautés de communes, les départements, ou encore les régions.

Si précédemment, il a été montré que les Pays/PETR, faute de compétences obligatoires et d'une fiscalité propre, perdent une partie de ce qui fait d'eux des « *objets institutionnels originaux* » (Ibid.), leurs interactions avec les autres institutions, telles que les EPCI qui les composent ou encore l'Etat via les dispositifs de financement et de soutien, restent pertinentes. Car, finalement, le « *découpage territorial devient organisation des interfaces, grille de lecture des interférences entre échelles géographiques* » (Ibid.).

Or, selon Elsa Mor (2011), dans le cadre de la transition énergétique, « *l'articulation des échelles territoriales est un levier prépondérant, pouvant bénéficier des effets d'échelle et doit également se décliner entre les différentes sphères scientifiques, sociales, économiques, juridiques, philosophiques, qui caractérisent les sociétés actuelles. Ce n'est qu'avec cette « conception intégrée », que pourrait se construire un langage commun et une conscience collective, à même d'initier une transition harmonieuse* ».

Bettina Laville, Stéphanie Thiébault et Agathe Euzen (2015) vont dans le même sens et rappellent qu'il « *s'agit de s'adosser à diverses échelles à des cadres marchands, des dispositifs de politique publique, des réseaux d'acteurs, afin de structurer une capacité politique qui permette de constituer des ressources comme ressources énergétiques locales, dont les revenus sont territorialisés à des fins de transition* ».

Ainsi, la transition énergétique « *importe de rééquilibrer les rapports de force* » (BIGRAS, 2009), de décloisonner les « *institutions chargées de l'environnement* » (Ibid.), afin d'éviter « *un empilement d'initiatives et de plans fragmentés et [donner] davantage de cohérence au projet* » de transition énergétique (MOR, 2011).

D'après ces auteurs, la transition énergétique questionne l'ensemble des échelles territoriales et institutionnelles, ainsi que leurs interactions. Il ne s'agit pas de penser la transition énergétique sur un territoire isolé, mais de la concevoir comme un processus qui s'appuie sur un système d'acteurs et de moyens. Toute échelle représente un maillon de ce système, qui permet, s'il est optimisé, de rendre effective la transition énergétique.

Finalement, la transition énergétique appelle une multitude de cas de figure et de situations. Elle n'est pas confinée à un seul espace et à un seul schéma. Toute échelle est susceptible de mettre en œuvre la transition énergétique, faut-il encore qu'elle s'intègre dans un réseau plus vaste.

2. Présentation des cas de comparaison : des territoires de la transition

Si ce principe de réseau, mis en avant par différents chercheurs, souligne l'importance de la mixité des échelles territoriales dans la mise en œuvre de la transition énergétique, il est intéressant d'étudier plusieurs d'entre elles. Cette étude comparative se propose de compléter l'analyse unicentrique sur les Pays/PETR proposée jusqu'à présent.

Si chaque échelon a sa part à jouer, qu'est-ce que cela signifie et comment cela se concrétise-t-il ? Quel est le dénominateur commun qui fait d'un territoire un échelon propice à la transition énergétique ?

Dans son ouvrage, *Ces maires qui changent tout* (2017), Mathieu Rivat se proposent de faire une analyse comparée de six territoires de tailles diverses et aux caractéristiques relativement différentes : Puy-Saint-André (Hautes-Alpes) et Trémargat (Côtes-d'Armor), deux villages ruraux ; Loos-en-Gohelle (Nord) et Ungersheim (Haut-Rhin), deux petites villes périurbaines ; et Paris et Grenoble, deux métropoles. Il est à noter que le maire de Puy-Saint-André est monsieur Pierre Leroy, également le président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Ces six territoires, s'ils ne sont pas des Pays/PETR, sont des territoires d'avant-garde dans la mise en œuvre d'initiatives favorables à la transition énergétique et écologique. C'est pourquoi, ils sont ici intéressants à analyser, bien que la taille de l'échantillon ne prétende pas à une représentativité statistique. L'enjeu est d'avoir des points de comparaison : des territoires exemplaires en matière de transition énergétique et écologique, à l'image du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Cet ouvrage composé d'analyses de terrain, de retours d'expériences et d'entretiens permet d'analyser dans le détail la mise en œuvre de la dynamique de transition énergétique sur chaque territoire d'étude ; les moteurs, les freins et les trajectoires empruntées.

Si l'ouvrage est découpé en trois catégories énoncées précédemment (villages ruraux, villes périurbaines et métropoles), les six territoires se distinguent, tant dans leurs projets (énergie partagée, agriculture raisonnée, patrimoine valorisé, etc.) que dans leurs manières de procéder. Une métropole comme Grenoble n'a pas les mêmes moyens, ni les mêmes enjeux qu'un territoire rural comme Trémargat. Pourtant tous, à leur échelle, sont parvenus à engager un processus de transition énergétique et écologique, souvent sans précédent.

L'ouvrage a la particularité d'interroger des élus, mais aussi des citoyens, des habitants, des acteurs du territoire divers et variés, qui n'ont pas les mêmes pouvoirs ni les mêmes prérogatives ; il permet de disposer d'une vision à la fois globale et précise de la dynamique en œuvre sur ces territoires. Il permet ainsi de faire émerger des points communs entre ces territoires pourtant différents ; des caractéristiques territoriales propices à la transition énergétique et écologique.

3. Un dénominateur commun : le « faire ensemble »

Dans les six territoires analysés par Mathieu Rivat, une constante revient rappelée au travers de différentes dénominations : « efforts conjoints », « tout le monde », « ensemble », « répartir », « projet collectif », « dynamique collective », etc.

Au travers de ces six exemples, on saisit l'importance et la nécessité de combiner les efforts, de travailler conjointement, de faire système pour mettre en œuvre, sur un territoire, une transition énergétique et écologique qui soit effective. « *Faire preuve de résilience nécessite des efforts conjoints* » (Pierre Leroy cité par Mathieu Rivat, RIVAT, 2017 : 57).

Cette notion de collectif fait notamment écho à une caractéristique propre aux Pays/PETR, particulièrement mise en avant dans l'analyse du PETR du Briançonnais, des

Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (cf. Partie 2 Chapitre 1). Pierre Leroy parlait en ce sens de « faire ensemble » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

Il insistait sur le fait que « *cette notion de faire ensemble dans la transition énergétique est essentielle* ». « *La transition [...] c'est faire ensemble : c'est la transition démocratique, c'est la transition des territoires, c'est le fait de faire ensemble qui est important* » (Ibid.).

Cependant, si tous les territoires sont susceptibles de « faire ensemble », tous aujourd'hui n'y parviennent pas. Mathieu Rivat en a sélectionné six, qui restent encore relativement marginaux. Et le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, qui compte également parmi ces territoires français exemplaires en matière de transition énergétique, fait également figure d'exception.

En effet, bien que selon Pierre Flatrès (ANPP, 2018), les Pays/PETR sont par principe le reflet d'un « *fort sentiment d'appartenance partagée* », présentés par la loi Pasqua comme des « *territoire[s] [qui] présente[nt] une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale* » ; ces derniers ne sont pas tous exemplaires en matière de transition énergétique et écologique, et inversement, les territoires exemplaires ne sont pas tous des Pays/PETR.

D'ailleurs, en analysant plus précisément le témoignage de Pierre Leroy (RIVAT, 2017 : 58), présenté ci-dessous, on comprend que l'exemplarité du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras en matière de transition énergétique tient plus du « faire ensemble » que de la structure choisie pour la porter. La structuration en PETR répondait en fait à des caractéristiques territoriales spécifiques (cf. Partie 2 Chapitre 1) qui en faisaient « *l'échelle idéale sur ce territoire* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018).

Témoignage de Pierre Leroy (RIVAT, 2017 : 58) : « *Sur un territoire, si on reste dans des fonctionnements trop clivés, on n'avance pas. Quand on m'a proposé de devenir président du pays du Grand Briançonnais, j'ai accepté à une condition, que les territoires concernés travaillent ensemble et ne soient pas dans une logique de concurrence. Je leur ai raconté l'histoire des Escartons : en 1342, ces territoires, avec d'autres en Italie, ont décidé de prendre leur autonomie et de se constituer en république libre. Ils ont rédigé une charte dans laquelle ils ont inscrit le principe suivant : « Quand un de nos territoires s'effondre, les autres sont là pour le relever ». C'est dans cet esprit qu'on a construit un projet de territoire cohérent qui nous a permis de candidater à divers programmes nationaux et européens. Au lieu d'être en concurrence, on s'est rassemblés* ».

Finalement, il convient de se demander ce qui constitue ce « faire ensemble », que l'on retrouve sur les sept territoires présentés jusqu'alors. Comment parviennent-ils à faire de ce concept une réalité ? Comment réussir à porter le principe de « faire ensemble » à toutes les échelles institutionnelles et territoriales ?

Chapitre 3 - Analyse conclusive : le principe de responsabilité partagée

La LTECV, qui aujourd'hui inscrit la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement parmi les obligations réglementaires de la France, renforce le rôle des collectivités. Cependant, il a été montré précédemment que les territoires locaux ne peuvent agir concrètement en faveur de la transition énergétique et écologique que s'ils font valoir le principe de « faire ensemble » comme principe premier de leur action.

Si le principe de « faire ensemble » est constitutif des Pays-PETR, tous ne sont pas exemplaires comme le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras. A l'inverse, les territoires qui sont aujourd'hui exemplaires, ne sont pas tous des Pays-PETR. Pourtant, ces derniers, dans leur acceptation première, portent bien les caractéristiques qui sont aux fondements mêmes du « faire ensemble » : la rencontre entre un « territoire construit » et un « territoire donné », c'est-à-dire entre une volonté citoyenne et une volonté politique.

Or, d'après Jean-Marc Offner (2006), cela constitue un « *mythe opératoire* », qui contribue à alimenter la « *recherche incessante d'ajustement entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels* » et finit par brouiller les compétences et diluer les responsabilités (*Ibid.*) des institutions créées.

Dans ce contexte, Pierre Leroy explique « *qu'il n'y a pas de méthode. Il faut faire à l'endroit où on est et tout le monde [partage la] [...] responsabilité* » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Ainsi, le « faire ensemble » émergerait d'une responsabilité partagée (1.) entre le pouvoir politique (2.) et les citoyens (3.).

1. Le principe de responsabilité

Selon Jean-Marc Offner (2006), la recherche de la « pertinence » des territoires est à l'origine du mille-feuille institutionnel actuel. Cependant, Elsa Mor insiste (2011), les « *défis énergétiques et climatiques ne supposent pas nécessairement de nouvelles institutions territoriales. [...] [Elles] exigent de nouveaux modèles de gouvernance, de prise de décision, d'engagement et de responsabilité, pour mener à bien des projets efficaces* ». En effet, « *des progrès significatifs dans l'application des politiques environnementales ne peuvent être obtenus que par une plus forte mobilisation de tous les acteurs publics et privés, collectifs et individuels* » (SALLES, 2009).

Ainsi, « *la transition énergétique réinterroge les dimensions collectives couramment avancées dans les initiatives locales en développement durable* » (CHRISTEN, HAMMAN, 2014) : décideurs et citoyens sont appelés à coopérer. Si le « *facteur déterminant [la création d'un Pays/PETR est] la volonté des élus et des acteurs locaux de prendre en main leur devenir et de conduire ensemble un projet de développement durable de leur territoire* » (Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013), on comprend que les Pays-PETR apparaissent, *a priori*, comme propices au portage de la transition énergétique. Bien qu'ils ne soient pas les

seuls à être manifestement exemplaires, ces derniers amènent à réfléchir à cette notion de « coopération », aujourd'hui reconnue sous l'appellation de « gouvernance ».

Le processus de gouvernance repose sur « *une redéfinition de l'autorité et une redistribution du (des) pouvoir(s) décisionnel(s) et politique(s)* » (SIERRA, LEWIS, 2009). Elle est propice à la mise en œuvre de la transition énergétique, dans le sens où dans « *le cadre de projets de développement territoriaux l'essentiel des interactions se base sur le partage du pouvoir* » (Ibid.).

Cependant, « *certaines dispositifs de gouvernance loin de redistribuer le pouvoir ou de démocratiser la démocratie participent au contraire d'un rétrécissement de la sphère décisionnelle autour de professionnels de la politique ou du développement* » (Ibid.). C'est pourquoi, dans le cadre de la transition énergétique, il apparaît nécessaire d'élaborer « *une compétence partagée, sur les bases du principe de subsidiarité active et non un simple partage de compétences* » (MOR, 2011). Il convient également de noter que « *les vecteurs de réussite d'une action locale efficace, en faveur du climat et de la résilience énergétique des territoires, se caractérisent par un portage politique fort, [ainsi qu']un intense effort de sensibilisation* » (Ibid.).

Finalement, pour que la transition énergétique soit effective et efficace sur un territoire, il serait essentiel d'instaurer une gouvernance équilibrée entre pouvoir politique et mobilisation citoyenne, une forme de « corégulation ». En effet, selon Apolline Roger (2009), la corégulation, « *processus de négociation entre les autorités publiques et les destinataires* », serait à l'origine d'un « *renouvellement de la gouvernance environnementale qui répondrait aux exigences d'une bonne gouvernance : participation, flexibilité, efficacité, effectivité* ».

Cependant, pour qu'il y ait corégulation, il faut qu'il y ait, au préalable, « responsabilisation »; Celle-ci permettrait ainsi d'amener « *les individus dans leurs différentes figures (usager-citoyen-consommateur-électeur-contribuable...) [...] à contribuer personnellement à la régulation des problèmes collectifs* » (SALLES, 2009). Denis Salles (2009) décrit ainsi ce processus :

« *Dans la réalité des politiques environnementales, le processus de responsabilisation trouve sa traduction concrète de trois manières complémentaires. i) Par le renforcement d'interdépendances et de co-responsabilité entre des institutions territoriales (multipartenariats territorialisés...) ; ii) par la multiplication de dispositifs de consultation des publics et de concertation (débat publics, conférences de citoyens, comités d'usagers, forums de discussion...) également traduits en dispositifs d'opérationnalisation (contrats, accords volontaires, chartes...) et d'évaluation (comités de suivi, tableaux, observatoires) : enfin iii) par l'émergence de mécanismes de responsabilisation des individus (marchés, communication, objets techniques...) ».*

Finalement, pour que la transition énergétique ait lieu, et ce quelque soit le territoire et/ou l'échelle territoriale, il faut que les acteurs concernés soient responsabilisés : qu'ils aient pleinement conscience des enjeux d'un tel processus et du rôle qu'ils ont à jouer pour y contribuer.

2. Le citoyen : un acteur

Comme cela a été précisé précédemment, citoyens et décideurs sont appelés à coopérer. Ainsi, le processus de responsabilisation est double. Cependant, avant toute chose, selon Bernard Bigras (2009), « *il importe de rééquilibrer les rapports de force en ne laissant pas dans les seules mains des élus la définition de solutions environnementales* » : il s'agit bien de favoriser l'action citoyenne, encore limitée aujourd'hui.

Interrogé par Mathieu Rivat (2017 : 59), Pierre Leroy témoigne :

« Je pense que trop longtemps on s'est appuyés sur les collectivités en disant qu'elles étaient responsables de tout. Or, être citoyen, ce n'est pas aller à une manif un jour et tranquillement rentrer chez soi le lendemain. C'est une vraie responsabilité. On ne peut pas s'en exonérer, on fait partie d'une société, donc on a tous un rôle à jouer. Il faut redonner aux gens le goût de l'action, l'envie de monter des projets, et pour cela il faut leur laisser de la place, ne pas se substituer à eux. Les citoyens doivent reprendre le pouvoir, et les élus, leur en redonner. Les habitants ont une capacité d'action et d'influence énorme. D'ailleurs, des choses intéressantes sont en train de se passer en France. Les citoyens s'interrogent et commencent à se lever et à bouger ».

D'après ce témoignage, on comprend que les citoyens ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de la transition énergétique ; et leur responsabilisation, ainsi que la reconnaissance de leur action, est la clé de leur participation. D'ailleurs, Denis Salles (2009) insiste sur le fait que « *la participation des publics-cibles à la construction des prescriptions est la garantie de leur adhésion aux objectifs et de leur contribution supposée à la mise en œuvre* ».

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs éléments sont à prendre en compte. Ainsi, selon Guillaume Christen et Philippe Hamman (2014), « *l'origine des freins quant à la mobilisation locale des habitants à un développement collectif et coopératif de l'énergie renvoie à la construction experte et professionnelle des modalités et des conditions de la participation* ». La participation des citoyens à la transition énergétique est aujourd'hui très encadrée et très spécifique. Pour beaucoup, si elle ne leur donne pas assez de visibilité, elle reste difficile d'accès. En effet, les « *inégalités d'appropriation se lisent également à travers la compréhension que les acteurs ont du fonctionnement du dispositif. La plupart des habitants interrogés en ont une « connaissance nominale et partielle », c'est-à-dire que l'existence de l'instrument leur est connue, mais le fonctionnement précis leur échappe* » (Ibid.). Or, « *la participation au dispositif renvoie à un acte de reconnaissance, qui suppose un acte de connaissance. L'engagement prend sens à partir du moment où les acteurs disposent d'un savoir-faire pour décoder les enjeux* » (Ibid.).

Ainsi, plutôt que des outils institutionnalisés, pour que les citoyens soient responsabilisés et agissent en faveur de la transition énergétique, il serait nécessaire de leur permettre de prendre connaissance du processus même et de favoriser une réponse par leurs

propres moyens. L'ouvrage de Mathieu Rivat (2017), *Ces maires qui changent tout*, traite précisément de cette question : sur les territoires étudiés, des initiatives dites « positives » émergent, car les citoyens ont connaissance des enjeux énergétiques et écologiques qui se posent à eux et se sentent concernés. Ainsi, si leurs actions sont exemplaires, c'est du fait de cette connaissance : enjeux et actions convergent et les solutions apportées sont adaptées.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est aujourd'hui un territoire remarqué pour son exemplarité en matière de transition énergétique. L'un des facteurs de cette reconnaissance est l'accent que le PETR a mis sur la mobilisation citoyenne dans le cadre du TEPCV et du PCAET (cf. Partie 2 Chapitre 3). Cependant, ces actions restent relativement institutionnalisées, d'ailleurs peu de citoyens sont vraiment au fait de ces dispositifs nationaux. Mais, au-delà des démarches de concertation publique mises en avant par ces outils, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras porte l'ambition de valoriser les citoyens qui aujourd'hui créent, expérimentent et participent à la construction d'un territoire de transition écologique, énergétique et solidaire exemplaire.

Ainsi, le PETR, par la création du site internet des « Carnets de montagne » (présenté au Chapitre 1 de la Partie 3), souhaite valoriser les idées, les actions innovantes et positives, les acteurs et porteurs d'optimisme, d'enthousiasme et de créativité en matière de transition énergétique ; échanger, partager les nombreuses expériences sur la transition énergétique et donner envie d'innover, d'expérimenter, d'agir en montrant que c'est possible ; créer des liens entre les habitants, les générations, les villages, les vallées pour entrer ensemble en transition (Extrait des Carnets de montagne). C'est pour essaimer ces idées positives, qu'il m'a été demandé d'organiser deux événements permettant la rencontre entre les porteurs d'initiatives et les citoyens du territoire. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras c'est ainsi fait ici le vecteur et non l'acteur. Cette prise de position, aujourd'hui relativement isolée, amène à réfléchir au rôle que les décideurs doivent adopter dans la mise en œuvre de la transition énergétique : les institutions doivent-elles justement rester les « décideurs » ou leur rôle doit-il être autre ?

3. L'élus : un accompagnateur

« L'un des conseils souvent proférés par Rob Hopkins est qu'il n'y a pas besoin de demander la permission (à une institution, des autorités locales) pour agir. Les citoyens peuvent s'organiser entre eux pour initier des actions, les collectivités locales, notamment les communes, y viendront progressivement, une fois les premiers succès remportés. Le rôle des élus sera alors, pour Rob Hopkins, « de soutenir les initiatives menées par les citoyens et non de les conduire » » (RIVAT, 2017 : 120).

En effet, « l'imposition par des instances politiques centrales, sur un projet donné, au sein d'une configuration donnée, d'un outil de gouvernance normalisé court-circuite l'idée même de gouvernance » (SIERRA, LEWIS, 2009). Ainsi, pour envisager la transition énergétique d'un territoire, il convient de repenser la place et le rôle des décideurs politiques.

Bernard Bigras (2009) rappelle que « *le rôle du politique est d'aller chercher le consensus par rapport aux solutions multipartites, car l'environnement n'est plus seulement le problème des environnementalistes, c'est également le problème des acteurs économiques et sociaux. Le succès de la gouvernance repose donc sur la relation adéquate entre deux variables, la démocratie participative et la démocratie représentative* ». Ainsi, l' élu, bien plus qu'un décideur, serait un intermédiaire, un coordinateur de la transition énergétique. Représentant d'un territoire, il est, en effet, à la croisée des domaines sociétaux (économie, social, etc.). Il est ainsi en mesure d'élaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire (usagers, citoyens, entreprises, etc.), un programme de transition énergétique partagé, cohérent et adapté. « *Jean-Claude Mensch envisage d'ailleurs son rôle de maire [d'Ungersheim] en « facilitateur et accompagnateur » des pistes de transitions proposées [par ses administrés]* » (RIVAT, 2017 : 120).

Ainsi, lorsqu'on lit l'ouvrage de Mathieu Rivat, au titre significatif : *Ces maires qui changent tout*, on comprend que les élus locaux, plus que de simples décideurs, doivent tenir le rôle de catalyseurs en matière de transition énergétique. Détenteur du pouvoir décisionnaire, ils sont en mesure de faire avancer toute initiative « positive » engagée sur leur territoire. Finalement, si les citoyens sont les acteurs, les élus sont les accompagnateurs privilégiés de la transition énergétique.

On comprend ainsi, pourquoi le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est exemplaire en matière de transition énergétique. En effet, sa démarche est portée par un élu volontaire : monsieur Pierre Leroy, maire de Puy-Saint-André et président du PETR (cf. Chapitre 2 Partie 2). Mathieu Rivat témoigne (2017 : 97) :

« *À Puy-Saint-André, le maire joue le jeu des institutions territoriales : il en investit tous les échelons pour essaimer ses idées et convertir les élus locaux à sa vision et ses projets. Depuis sa commune, que l'on peut voir comme un laboratoire d'expérimentations, il a donné à ses projets une échelle nouvelle [...]. En investissant le pays, il a aussi diffusé sa manière de faire collaborative et fait de cet échelon, parfois délaissé ou peu valorisé, un espace possible pour développer des actions innovantes [...] Il montre ainsi, par son action, qu'un élu local dispose d'importants leviers et fait la preuve [...] que le volontarisme politique, entendu comme « jouer le jeu de la sphère politique conventionnelle », peut produire des résultats intéressants et potentiellement duplicables.* »

Cependant, il est nécessaire de rester vigilant, car « *ce succès repose grandement sur la personnalité du maire et sur son habileté politique à fédérer, négocier et défendre un dossier. Pour Puy-Saint-André et son territoire, c'est une force mais aussi une fragilité car un jour ou l'autre se posera la question de sa succession* » (Ibid. : 97).

Pour éviter cette problématique, il semble important de sensibiliser l'ensemble des maires et décideurs politiques au rôle qu'ils peuvent exercer dans la transition énergétique. Comme pour les citoyens, « *la participation [des élus] au dispositif renvoie à un acte de reconnaissance, qui suppose un acte de connaissance. L'engagement prend sens à partir du moment où les acteurs disposent d'un savoir-faire pour décoder les enjeux* » (CHRISTEN, HAMMAN, 2014).

La connaissance des effets du changement climatique et du bien-fondé de la transition énergétique est devenu aujourd'hui un enjeu majeur pour toute la société.

CONCLUSION

Cette troisième partie a permis de développer une analyse critique autour de l'objet d'étude : les Pays/PETR. Sont-ils vraiment les seuls à pouvoir porter de manière efficace et effective la transition énergétique, aujourd'hui enjeu majeur de nos sociétés ? Grâce à une analyse critique, une analyse comparative et une analyse conclusive une réponse à cette question a pu être apportée.

Dans un premier temps, l'analyse critique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a permis de montrer que les Pays/PETR s'ils présentent, *a priori*, des caractéristiques favorables à la territorialisation de la transition énergétique, présentent également des limites dans la mise en œuvre de ce processus : des limites avant tout financières et fonctionnelles.

Ce retour critique a été complété par une analyse comparative, afin de saisir ce qui, concrètement, dans l'organisation des Pays/PETR est propice à la transition énergétique. Ainsi, en mettant en parallèle l'expérience du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et celles d'autres territoires exemplaires (communes rurales, villes moyennes périurbaines, métropoles, etc.), un dénominateur commun a pu être mis en avant : le « faire ensemble » ; une caractéristique territoriale promue par les Pays/PETR.

Si tous les territoires locaux français, appelés par la LTECV à mettre en œuvre la transition énergétique, ne sont pas autant engagés que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras en matière de transition énergétique, l'analyse conclusive met en avant les clés pour y parvenir : partager entre le pouvoir politique et les citoyens la même responsabilité envers l'avenir durable du territoire.

CONCLUSION GENERALE

« Peut-on définir des espaces d'actions prioritaires en fonction des différentes thématiques qui concernent la transition énergétique ? Certains territoires auraient-ils, plus que d'autres, la possibilité de développer des ressources renouvelables locales ? Quelles peuvent être les échelles d'actions les plus pertinentes qui permettraient le meilleur appariement entre la disponibilité d'une ressource, son exploitation et son utilisation ? » (CHABROL, GRASLAND, 2014).

A l'instar de cette réflexion proposée par Maximin Chabrol et Loïc Chabrol, le propos de ce mémoire, rédigé dans le cadre d'un stage professionnel au sein du service Energie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, était d'identifier les territoires susceptibles de mettre en œuvre une transition énergétique efficace et effective. Mais y en existe-t-il seulement un ? Et si oui, seraient-ce les Pays/PETR, comme le laisserait présager l'exemplarité du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras ?

Pour lever ces questionnements, une analyse argumentée des Pays/PETR et de leur relation au processus de transition énergétique a été réalisée. Grâce à un état de l'art, une étude de cas et un entretien, plusieurs hypothèses ont ainsi pu être testées et certaines assertions vérifiées.

A première vue, les Pays/PETR, « *objets institutionnels originaux* » (OFFNER, 2006), semblent propices au portage de la transition énergétique. A la croisée entre « territoires construits » et « territoires donnés », ils ont les attributs pour mettre en œuvre une dynamique de développement territorial comme la transition énergétique : un portage politique, des acteurs mobilisés, des coopérations multi-acteurs, etc. (MOR, 2011). Proches de l'*optimum* dimensionnel (OFFNER, 2006), les Pays/PETR sont des opérateurs territoriaux « *susceptibles d'activer l'énergie comme ressource territoriale et d'ancrer des dynamiques locales de transition énergétique* » (DURAND, LANDEL, 2015).

Pourtant, tous les Pays/PETR ne peuvent prétendre au titre d'exemplarité acquis par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras. Pour comprendre ces divergences, une étude critique des Pays/PETR, comparativement à d'autres territoires locaux (communes, communautés de communes, etc.) identifiés comme exemplaires, a permis d'identifier les caractéristiques territoriales favorables à la transition énergétique.

Ainsi, il apparaît que les territoires « innovants » sont principalement des territoires de projets qui prônent le « faire ensemble » comme fondement premier de leur action. Or, la transition énergétique « *ne peut se faire que par la transition démocratique et par le « faire ensemble* » » (Communication personnelle, LEROY, Juillet 2018). Ainsi, plus que l'organisation en Pays/PETR, c'est la propension d'un territoire à coopérer qui assure l'efficacité et les résultats d'une démarche de transition énergétique. « Faire ensemble » ; c'est finalement le principe à l'origine d'une transition énergétique efficace et efficiente.

« Faire ensemble » ; c'est faire en sorte que l'ensemble des acteurs d'un territoire agissent ensemble et soient soutenus dans leur action par un portage politique fort. Ainsi, plutôt que de rechercher un territoire qui soit à la fois un « territoire construit » et un «

territoire donné » pour mettre en œuvre la transition énergétique, il s'agit de favoriser la construction d'une action partagée portée par le pouvoir exécutif à même d'assurer la réalisation de cette action. Plus qu'une échelle territoriale, ce sont donc des interactions positives et constructives entre acteurs et élus qu'il faut rechercher dans une démarche de transition énergétique.

Seulement, dans un contexte de baisse des dotations publiques et alors que les labels et autres appels à projets nationaux et régionaux se multiplient ; la co-construction de projets en faveur d'une transition énergétique efficace et adaptée au territoire, se trouve mise en concurrence avec la recherche de financements. Ainsi, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se retrouve contraint d'inscrire ses projets dans des cadres réglementés, tels que le dispositif TEPCV ou la démarche PCAET, pour espérer les voir financés. Cette situation, le conduit à se heurter aujourd'hui à une moindre mobilisation des acteurs de son territoire ; la participation à l'organisation d'événements de sensibilisation dans le cadre du stage de fin d'études a permis d'en prendre la mesure.

Finalement, dans un contexte où le « faire ensemble » n'est pas valorisé, la transition énergétique peinerait à se concrétiser. Ainsi, si le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est aujourd'hui exemplaire en matière de transition énergétique, cette exemplarité n'est en rien acquise. Portée par un élu soucieux de co-construire cette démarche sur le territoire, elle est extrêmement liée à ce portage politique fort, qui assure un budget et des financements indispensables au soutien des actions citoyennes. Si aujourd'hui le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras fait le pari de la transition énergétique, demain celle-ci et l'existence même du PETR pourraient être compromises par des élections susceptibles de bousculer l'échiquier politique (RIVAT, 2017).

Finalement, le « faire ensemble » repose sur une prise de conscience collective que la transition énergétique est de la responsabilité de tous. En effet, la responsabilité vis-à-vis de l'enjeu climatique est plurielle et partagée : le « faire ensemble » est donc la clé de la réussite de la transition énergétique. L'étude analytique et de terrain qui a été permise par ce mémoire, ainsi que par le stage de fin d'études associé, l'a révélé. Cependant, le « faire ensemble » reste difficile à mettre en pratique. C'est donc sur le principe de coopération qu'il est aujourd'hui nécessaire de travailler.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ADEME, 2016, *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, Angers, ADEME Éditions, 170p.

CARLES E., 1981, *Une soupe aux herbes sauvages*, Paris, Éditions Robert Laffont, 349p.

DEGRON R., 2012, *La France, bonne élève du développement durable ?*, Paris, Doc en poche - Place au débat, La Documentation française, 152p.

DUNLOP J., 2009, *Les 100 mots de la Géographie*, Paris, Que sais-je ?, PUF, 127p.

JEAN Y. et CALENGE C. (dir.), 2002, *Lire les territoires*, Paris, Presses universitaires François-Rabelais, 300p.

LASCOUMES P., 2012, *Action publique et environnement*, Paris, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 127p.

Les pays de Provinces-Alpes-Côte d'Azur, 2013, *Livre Blanc. Quelle ambition demain pour les territoires de projet ?*, Provence-Alpes-Côte d'Azur, 67p.

MAUROY P. (dir.), 2000, *Refonder l'action publique locale. Rapport au premier ministre*, Paris, La Documentation française, 191p.

RIVAT M., 2017, *Ces maires qui changent tout, le génie créatif des communes*, Paris, Actes Sud, 325p.

Articles de périodiques

AUBERTIN C., 2001, « La Montagne, un produit du développement durable », *Revue de géographie alpine*, Tome 89 Numéro 2, p. 51-57. Disponible sur : [\[https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_2001_num_89_2_3035\]](https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_2001_num_89_2_3035) [consulté le 26/06/2018]

AUTÈS M., Septembre 2010, « Les politiques publiques locales », *Cahiers lillois d'économie*, Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Lille 1, Lille

BIGRAS B., Novembre 2009, « Gouvernance et environnement : engagement politique, social et économique pour le présent et pour la société de demain », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors série 6. Disponible sur : [\[https://journals.openedition.org/vertigo/9130\]](https://journals.openedition.org/vertigo/9130) [consulté le 24/06/2018]

BROGGIO C., 1997, « Montagne et développement territorial : de l'autodéveloppement au développement durable », *L'information géographique*, Volume 61 Numéro 4, p. 160-174. Disponible sur : [\[https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1997_num_61_4_5818\]](https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1997_num_61_4_5818) [consulté le 26/06/2018]

CHABROL M. et GRASLAND L., Décembre 2014, « Contraintes spatiales et enjeux territoriaux d'une déclinaison régionale de la transition énergétique : l'exemple de la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Volume 14 Numéro 3. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/vertigo/15657>] [consulté le 24/06/2018]

CHAIX C., 2015, « Zoom sur ... les Alpes », *Mountain Wilderness : Changements climatiques, la montagne en jeu*, Dossier thématique 1

CHRISTEN G. et HAMMAN P., Décembre 2014, « Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux ? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen » », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Volume 14 Numéro 3. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/vertigo/15528>] [consulté le 25/06/2018]

DURAND L. et LANDEL P.-A., 2015, « L'émergence de l'opérateur territorial de l'énergie », *Géocarrefour* [en ligne], Volume 90 Numéro 4. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/geocarrefour/9980>] [consulté le 06/06/2018]

LAPOSTOLE D., CHALLEAT S., MILLIAN J., DUPUY P.-O., 2015, « L'appropriation de la transition énergétique par la protection des ressources environnementales nocturnes : expériences dans les Pyrénées et les Alpes du Sud », *Géocarrefour* [en ligne], Volume 90 Numéro 4. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/geocarrefour/9967>] [consulté le 08/08/2018]

LANDEL P.-A. et PECQUEUR B., 2011, « L'opérateur territorial, vecteur de changement », 48e colloque ASRDLF, *Migrations et territoires* [en ligne], France.

LAVILLE B., THIEBAULT S., EUZEN A. (dir.), Novembre 2015, « Les territoires face à la transition énergétique, les politiques face à la transition par les territoires ? » *Quelles solutions face au changement climatique ?*, CNRS Editions, Paris

LEMOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, Tome 35, p. 115-132

LEVY J., 1996, « Espaces et pouvoir en France : Une utopie constitutionnelle », *Pouvoirs locaux*

LEWIS N. et SIERRA A., Novembre 2009, « Gouvernance sur le territoire. Un regard attentif à la configuration du pouvoir », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors série 6. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/vertigo/9328>] [consulté le 25/07/2018]

MADELINE P. et PIERRE G., 2015, « Les campagnes dans la transition énergétique », *Géocarrefour* [en ligne], Volume 90 Numéro 4. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/geocarrefour/9995>] [consulté le 26/06/2018]

MOR E., 2011, « Des initiatives locales européennes pour atteindre le facteur 4 », *Développement durable et territoires*, Volume 2 Numéro 1. Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/developpementdurable/8759>] [consulté le 30/06/2018]

NEIRINCK V., 2015, « Le climat change, les stations de ski continuent leur "business as usual" », *Mountain Wilderness : Changements climatiques, la montagne en jeu*, Dossier thématique 1

OFFNER J.-M., 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts. », *Revue française de science politique*, Volume 56, p. 27-47

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018, « Dossier Plan Climat : Une Cop d'avance pour la Région Sud », *Le Mag Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Printemps 2018, N°266

ROGER A., Novembre 2009, « Quelle implication des destinataires de la norme ? La voie de la corégulation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors série 6.

Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/vertigo/8956>] [consulté le 03/08/2018]

ROGER S., 2017, « Environnement : le coup de frein brutal des États-Unis », *Le Monde* [en ligne], 12 décembre 2017. Disponible sur :

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/12/11/environnement-la-deflagration-americaine_5227766_3244.html] [consulté le 03/07/2018]

SALLES D., Décembre 2009, « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors série 6. Disponible sur :

[<https://vertigo.revues.org/9179>] [consulté le 24/06/2018]

Thèses et rapports

Département des Hautes-Alpes, 2014, *Dossier départemental des risques majeurs*, 88p. - rapport à destination des communes et à l'initiative de l'Etat

DUCHEMIN B., 2017, *La transition écologique et solidaire à l'échelon local*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, 113 p. - rapport pour le Journal Officiel de la République Française

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015, *Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, présente les lauréats de l'appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte*, 12 p. - rapport pour le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2016, *Projet de territoire*, 19 p. - rapport de présentation 2016

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, 2017, *Mission Énergie-Climat Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte*, 19 p. - rapport d'activité 2017

Littérature grise

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *Loi n°2015-192 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*, Journal Officiel de la République Française n°0189 du 18 août 2015

Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, *Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*, Journal Officiel de la République Française n°0023 du 28 janvier 2014

République française, *Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne*, Journal Officiel de la République Française du 10 janvier 1985

Sites internet – Webographie

ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), 2018 [en ligne]. Disponible sur : [<https://anpp.fr/payspetr/>] [consulté le 08/08/2018]

Collectivités locales, 2016 [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/consequences-lintercommunalite-sur-fiscalite-des-communes>] [consulté le 09/09/2018]

France Stratégie, 2017 [en ligne]. Disponible sur : [<http://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/consequences-retrait-etats-unis-de-laccord-de-paris>] [consulté le 26/06/2018]

Gouvernement, 2017 [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.gouvernement.fr/action/la-cop-21>] [consulté le 26/06/2018]

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018 [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/changement-climatique-causes-effets-et-enjeux>] [consulté le 26/06/2018]

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018 [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique>] [consulté le 31/08/2018]

Vie Publique, 2017 [en ligne]. Disponible sur : [<http://www.vie-publique.fr/focus/decrypter-actualite/qu-est-ce-que-accord-paris.html>] [consulté le 24/06/2018]

TABLES DES FIGURES

INTRODUCTION GENERALE

Figure 1 : Localisation du territoire d'étude

PREMIÈRE PARTIE

Figure 2 : Présentation des caractéristiques propres à l'opérateur territorial

Figure 3 : Du territoire de projet au projet de territoire

DEUXIÈME PARTIE

Figure 4 : Matrice AFOM du territoire du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Figure 5 : L'exposition des communes aux risques naturels dans le département des Hautes Alpes

Figure 6 : L'historique de la structure

Figure 7 : Le processus de revitalisation par le développement local

Figure 8 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras : du territoire de projet au projet de territoire

Figure 9 : Les relations du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Figure 10 : Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, un opérateur territorial

Figure 11 : Stand « Parlons Climat de Montagne » au Pré de Madame Carle (Vallouise-Pelvoux)

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de poste - Stage au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Annexe 2 : Organigramme du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Annexe 3 : Diagramme de Gantt

Annexe 4 : Fiche de préparation à l'entretien

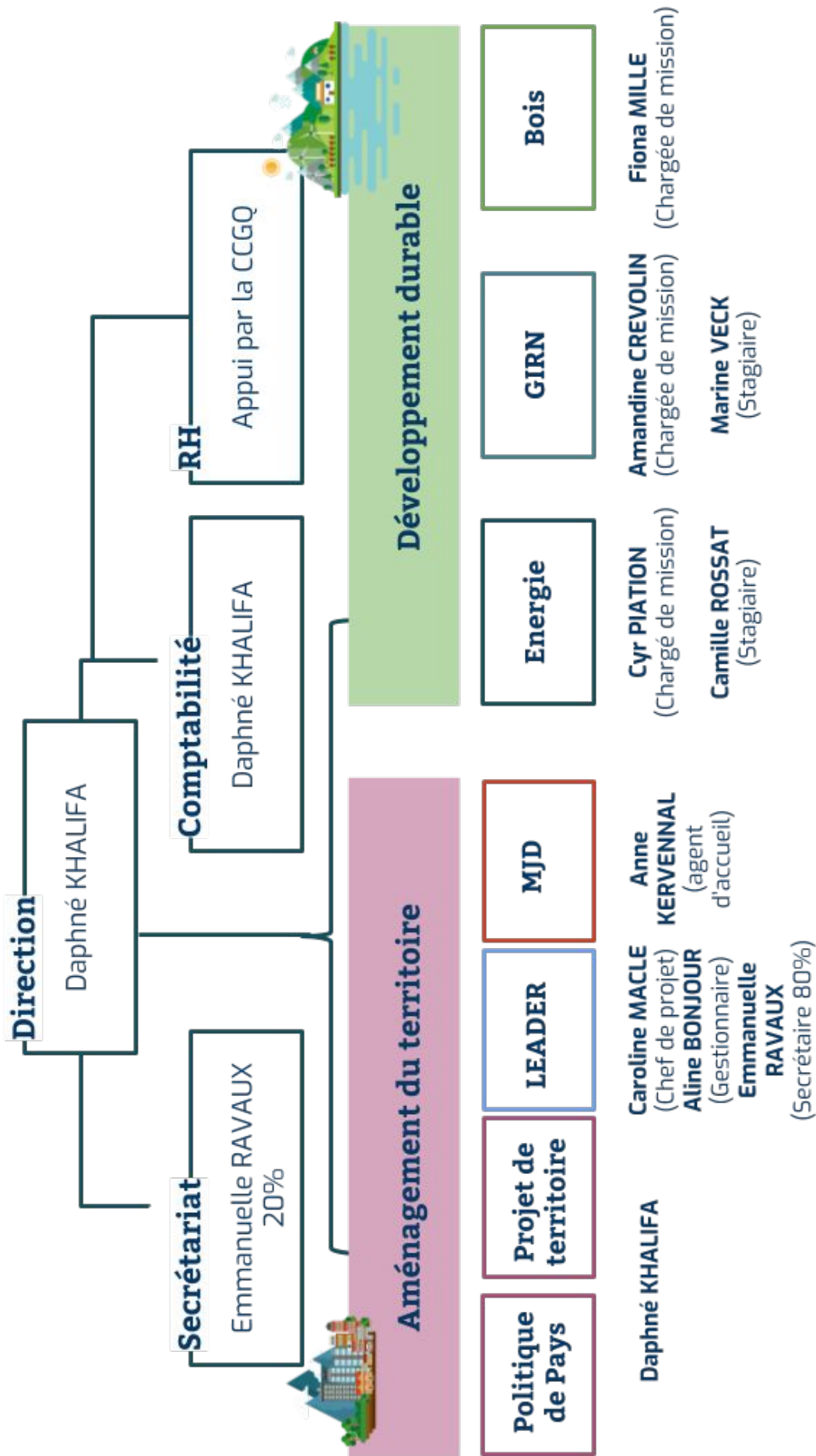
Annexe 5 : Retranscription de l'entretien avec monsieur Pierre Leroy

Annexe 6 : Fiche de lecture type - Exemple

ANNEXE 1 - Fiche de poste - Stage au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

		Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras Pôle Développement Durable FICHE DE POSTE	
1	Intitulé du stage / Agent	Transition écologique en Pays grand Briançonnais / Camille ROSSAT	
2	Renseignements relatifs au Pôle		
	Nom du Pôle	Pôle Développement Durable	
	Nom du service	Energie	
	Lieu de travail	Mairie de Villard Saint Pancrace / Mairie de Mont-Dauphin	
	Place de l'agent dans l'organisation du travail	Est placé sous la responsabilité hiérarchique de la Daphné KHALIFA et la tutelle de Cyr PIATON	
	Nom de l'évaluateur	Directrice	
3	Missions principales et activités du poste		
	En lien avec le projet de mise en place du plan climat air énergie territoriale et du territoire à énergie positive pour la croissance verte, la stagiaire doit travailler sur le suivi des actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la mise en place d'une communication autour du TEPCV, et actions de transition écologique, via le projet carnet de montagne. Le suivi et évaluation du programme PRO-INNO 8 dans le cadre des CEE bonifiés TEPCV <u>Résultat et production :</u> • Mise en place d'outil de suivi et d'évaluation des actions TEPCV 2 • Rédaction de fiches de synthèse des actions de transition énergétique et plan d'actions • Préparation et organisation d'un événement lié à la transition écologique d'ampleur régionale. • Animation de réunions et de groupes de travail, rencontres des partenaires et acteurs locaux • Actions de communication des actions du TEPCV, Plan Climat et de transition énergétique.		
4	Conditions d'exercice, Contexte et spécificités		
	• Travail en étroite collaboration avec le chargé de mission énergie et une autre stagiaire : • Autonomie dans la prise de RDV, entretiens avec les acteurs, recherches de documentation • Synthèse écrite (rédaction de compte rendu) et restitution orale • Permis B indispensable • Temps de travail : 1 ETP		
5	Champ de relations		
	L'agent est en relation à l'interne avec : - les agents et la directrice du PETR - les élus (référents énergie) du PETR	L'agent est en relation à l'externe avec : - Les techniciens des EPCI, du PNRQ, du Conseil de développement et des communes du territoire	
6	Processus, calendrier, programme		
	Lundi au vendredi 35 h Stage : du 2 mai au 28 septembre 2018.		
7	Compétences requises à la tenue du poste		
	Savoir - Connaissances des collectivités territoriales et du territoire - Connaissances en développement territorial - Méthodes d'ingénierie de projet	Savoir-faire technique - Capacité d'analyse, de synthèse - Capacité de rédaction (cahier des charges, notes de synthèse, compte rendus, bilans d'activités) - Recherche documentaire - Animation d'entretien et réunions	Savoir-être - Curiosité, ouverture d'esprit, - Retour d'information, Bonne pédagogie, implication, disponibilité et adaptabilité - Discrétion et respect de la hiérarchie - Sens de l'organisation, rigueur - Aptitudes au travail en équipe

ANNEXE 2 - Organigramme du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



ANNEXE 3 - Diagramme de Gantt

	2 au 18 mai	21 au 31 mai	1 au 15 juin	18 au 29 juin	2 au 13 juillet	16 au 31 juillet	1 au 17 août	20 au 31 août	3 au 15 septembre	17 au 28 septembre	1 au 12 octobre	15 au 31 octobre
Prise de connaissance du contexte du stage et des missions confiées	1	1	1	1	1	1						
Recherches et état de l'art : lectures, entretiens, analyse de terrain	0	0	1	1	1	1	1					
Définition d'une problématique	0	0	0	0	1	1	1					
Elaboration d'un plan détaillé	0	0	0	0	0	0	1					
Rédaction de l'introduction	0	0	0	0	0	0	1	1				
Rédaction de la première partie	0	0	0	0	0	0	0	1	1			
Rédaction de la deuxième partie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1		
Rédaction de la troisième partie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
Rédaction de la conclusion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Relecture	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Mise en page	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1

ANNEXE 4 - Fiche de préparation à l'entretien

Entretien Monsieur Pierre Leroy - Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et élu référent Energie

Le 30 juillet /2018 à 16 heures, Communauté de communes du Briançonnais

- Quand et comment la problématique de la transition énergétique a-t-elle émergé sur le territoire ? Quel rôle a eu le dispositif TEPCV dans cette dynamique ?

- Pourquoi porter la transition énergétique à l'échelle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ? Quels en sont les objectifs et les apports ?

- Quelles sont les limites de cette stratégie ?

ANNEXE 5 - Retranscription de l'entretien avec monsieur Pierre Leroy

Entretien Monsieur Pierre Leroy - Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et élu référent Energie

Camille Rossat : Il s'agit de savoir comment la problématique de la transition énergétique est venue sur le territoire. Est-ce que c'est une volonté politique ? Est-ce que c'est par rapport à TEPCV ? Quand et comment a-t-elle émergé sur le territoire du PETR ?

Pierre Leroy : Ce n'est pas la transition énergétique : c'est la transition écologique. Cela dépasse la problématique de l'énergie, c'est beaucoup plus global.

CR : D'accord.

PL : C'est difficile de dire quand cela est né. TEPCV a été le premier pas de ce travail sur la transition. Ce choix émane de ma proposition. Le jour où j'ai été élu président du Pays Grand Briançonnais, il y a eu l'appel à candidature TEPCV. Cela a donc été ma première proposition. Plus globalement, je travaille sur la transition écologique depuis très longtemps. J'ai travaillé chez moi - dans ma maison et dans mon quotidien, et après j'ai appliqué ce que j'ai fait chez moi dans ma commune et ensuite, j'ai instillé au sein de la communauté de communes des éléments sur la transition énergétique puis écologique. Et puis j'ai été élu président du Pays et j'ai donc continué ce travail. Là, en l'occurrence c'est la volonté d'un élu qui a fait que la transition a été inscrite dans les projets de territoire.

CR : Avant il n'y avait donc pas de projets de transition écologique/énergétique à l'échelle du PETR ?

PL : Non. Avant, il y avait le programme LEADER qui pouvait avoir en son sein des orientations de ce type-là. Mais cela n'a jamais vraiment été un axe privilégié. Avant que je sois président du Pays, les années précédentes, l'activité du Pays était centrée sur le LEADER, un petit peu sur la mission Bois et la Charte forestière, la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN). C'étaient les missions que le Pays s'était données à l'époque. Mais il n'y avait pas de volonté, avec un schéma global.

CR : Finalement, c'est donc la transition énergétique qui aujourd'hui ressort le plus de la stratégie du PETR.

PL : C'est un pallier. La transition énergétique c'est ce sur quoi on a travaillé de façon très explicite pour travailler demain sur la transition écologique au sens large.

CR : Pourquoi avoir porté la transition écologique à l'échelle du PETR et non à l'échelle d'une autre intercommunalité ou commune ?

PL : C'est l'échelle idéale sur ce territoire. Je ne dis pas que le Pays est nécessairement l'échelle idéale pour tous les territoires. Au début, je ne savais pas vraiment à quelle échelle j'allais travailler la problématique de la transition. Il y a des choses que j'ai commencé au sein de la commune et après cela s'est agrandi. L'objectif était de polliniser les voisins. Je travaille souvent de cette façon-là. C'est-à-dire que ce sont de petits projets qu'on réalise, qui montrent leurs effets, sur lesquels on peut communiquer, et ensuite embarquer les voisins puisque cela marche. Après c'est une autre dimension. Et progressivement la dimension augmente.

Malgré tout, le Pays Grand Briançonnais est un territoire qui est intéressant, parce qu'il est très circonscrit. C'est un grand territoire mais avec peu d'habitants dont les problématiques et l'histoire sont assez similaires. Il y a beaucoup de choses qui nous réunissent sur ce territoire. C'est la raison pour laquelle le Pays existe. Tout cela se combine assez bien, même s'il y a différentes vallées. J'allais même dire au contraire. C'est un outil de réunification de ces vallées qui ont toujours, plus ou moins, travaillées ensemble. D'ailleurs, les Escartons datent de 1342. Ce n'est pas pour rien : il y a la géographie, le relief, l'histoire, la culture, les déplacements, etc. Tous ces éléments-là concourent à faire ensemble.

Et puis au niveau de l'énergie, on ne peut pas travailler sur un petit territoire. L'autonomie énergétique d'un village, cela a assez peu d'intérêts. D'ailleurs, on a un réseau qui nous relie et on a intérêt à faire ensemble. Parce qu'il y a des communes qui vont avoir un potentiel hydroélectrique, d'autres qui vont avoir un potentiel solaire, d'autres qui vont avoir un potentiel éolien, d'autres qui vont avoir un biomasse, etc. Les communes peuvent être complémentaires et le mix-énergétique est justement beaucoup plus valable au niveau d'une coopération intercommunale. Là, on est trente-sept communes et je trouve que c'est intéressant. Et cette notion de faire ensemble dans la transition énergétique est essentielle. Cette politique de territoire est riche et elle correspond bien à la transition. La transition, déjà, c'est faire ensemble : c'est la transition démocratique, c'est la transition des territoires, c'est le fait de faire ensemble qui est important. Que ce soit pour l'énergie comme pour d'autres sujets : on pourrait parler de culture, d'agriculture, etc. Je pense que le « faire ensemble » est déterminant pour la transition.

CR : Et la structure du PETR permet de faire ensemble ?

PL : Oui. Après, le « faire ensemble », on sait que c'est compliqué à mettre en œuvre. Parce que cela veut dire : se parler, s'écouter, se rencontrer, construire, projeter, accepter les différences, faire preuve de consensus, etc. Tout cela est complexe. C'est un champ d'expérimentation qui est plutôt intéressant pour cela.

La transition écologique est nécessaire, sinon c'est la fin de l'Humanité, et elle ne peut se faire que par la transition démocratique et par le « faire ensemble ». Et quand on parle de « faire ensemble », ce n'est pas seulement en termes de territoire géographique. Au sein même de ces territoires géographiques, c'est faire ensemble entre les citoyens, les entreprises, les élus, les associations, etc. Donc, au sein même d'un territoire, faire ensemble n'est pas simple. Il est donc question de réunir des territoires, mais aussi des populations, des typologies et des individus différents.

CR : Et cela le PETR le permet-il ?

PL : C'est un outil qui peut le permettre, faut-il encore s'en donner les moyens. Cela reste toujours fragile, car faire ensemble est fragile. Vivre à deux ce n'est pas simple, vivre à trente-cinq milles c'est plus compliqué : avec plus de variété, plus de divergences, plus de choix différents, etc. C'est un challenge. En 1342, les habitants de ce territoire ont choisi, avec la République des Escartons - bien avant la Révolution française, de faire ensemble. A la fois parce que c'était un territoire extrêmement dur, avec des conditions climatiques extrêmement dures qui, quelque part, les obligeaient à se fédérer sinon ils mourraient. D'ailleurs, on le voit souvent dans l'histoire des sociétés. Le « faire ensemble » est souvent généré par la difficulté. Dans une situation facile, chacun se retranche chez soi. Quand on est en difficulté, on sait qu'on peut avoir besoin des autres et que les autres peuvent avoir besoin de nous. On n'est pas dans une situation difficile sur le territoire et pour autant, il faut arriver à faire ensemble. Il faut montrer l'intérêt de coopérer, de construire et c'est un travail permanent.

CR : Pourquoi faire ensemble autour de la transition énergétique et écologique ? Est-ce qu'il y a un enjeu sur le territoire ? Est-ce que cela va apporter quelque chose au territoire de travailler plus sur cet enjeu que sur un autre ?

PL : La transition écologique, c'est la survie de l'Humanité. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de plus important. Je ne vois pas ce qu'il y a de plus important que la transition écologique. Si on n'est pas en mesure, rapidement, de changer de stratégie et de faire changer les pratiques, je pense qu'à une échéance de cinquante-soixante ans, l'Humanité disparaîtra. On peut faire beaucoup d'autres choses, mais l'enjeu de la survie me semble prioritaire. Cela fait trente ans que je le pense. Je travaille sur ce sujet depuis une trentaine d'années, parce que je ne vois pas d'autre enjeu.

CR : Comment mettre en place la transition écologique sur le territoire ? A-t-on les ressources disponibles (hydrauliques, solaires, etc.) ? Est-ce plus simple ici de valoriser ces ressources ?

PL : Ce n'est pas plus simple. Chaque territoire a ses ressources et ses handicaps. Dans l'arc alpin, et en zone de montagne, nous serons les premiers territoires touchés. Ces vingt dernières années, il y a eu une augmentation de températures de 1°C en moyenne en France. Nous sommes à 2,5°C dans le Pays Grand Briançonnais, soit deux fois et demi la moyenne française. On le voit, il suffit d'observer les glaciers qui reculent. C'est dommage, mais finalement cela ne nous touche pas dans notre chair. Par contre, tous les effondrements qui ont lieu sur notre territoire, plus l'évolution de la biodiversité qui est affectée, vont finir par nous toucher dans notre quotidien. Il ne s'agira pas de mettre de la climatisation. Cela ne va pas suffire au problème ; à résoudre les problèmes de notre quotidien sur l'autonomie alimentaire, etc. Donc, il y a un vrai sujet dans les territoires de montagne. Il y a des territoires qui ont des avantages, mais ils ont aussi d'autres inconvénients. Chacun n'est pas doté de la même chose : raison de plus pour coopérer et faire ensemble. On a tous des avantages et des inconvénients. On n'est pas mieux dotés qu'ailleurs. Tout à l'heure on parlait du mix-énergétique, mais là on ne fait que parler de production d'électricité. Ce qui m'intéresse, prioritairement - et c'est là où les leviers doivent être activés, c'est la sobriété énergétique. Pour produire de l'énergie, il suffit d'avoir de l'argent à investir.

C'est assez simple, bien que des fois cela prend du temps, du fait des démarches administratives et des recours. Par contre, la sobriété énergétique, qui est priorité - le but n'étant pas de produire plus mais d'arriver à consommer moins et localement selon le principe Négawatt (sobriété, efficacité et production d'énergies renouvelables), est une difficulté. Pour travailler sur la sobriété, il faut persuader les acteurs, s'en donner les moyens, les retours sur investissement ne sont pas les mêmes, etc. C'est un challenge. C'est pourquoi nous avons centré TEPCV, puis les CEE bonifiés sur la sobriété, parce que quelque part c'est ce qui est le plus difficile à activer. Les financements publics dont on a bénéficié ont été orienté préférentiellement sur les axes de la sobriété. Pour TEPCV, sur deux millions d'euros, on a mis environ cent milles euros uniquement sur la production d'énergies renouvelables (mât de mesure en éolien, panneaux photovoltaïque sur un télésiège à Risoul). Par contre, pour la sobriété, on a mis un million cinq. Et puis les CEE portent uniquement sur la sobriété et l'efficacité, mais pas sur la production d'énergies renouvelables. On a donc remis un million d'euros.

CR : Quelle est l'idée après la sobriété ?

PL : L'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique, cela sous-entend que nous devons produire le plus rapidement possible l'équivalent de ce que l'on consomme. Il y a des périodes de l'année où c'est plus simple, on y arrive presque à certaines périodes - en particulier aux mois de mai et juin où on a de l'hydroélectricité. On arrive là à approcher de l'autonomie énergétique. Par contre aux mois de novembre, décembre, janvier, des périodes de chauffage et où il y a moins d'hydroélectricité, c'est beaucoup plus compliqué. Cela veut dire qu'il y a un important travail à faire sur l'isolation des bâtiments, sur la baisse des consommations sur l'éclairage public, etc. Ce dont je parle relève beaucoup de l'électricité, mais il y a également tout le domaine de la mobilité. Cela veut dire qu'il faut aussi travailler sur la production de CO₂ liée à nos déplacements. Il y a un énorme travail à faire là-dessus sachant que l'on est une région où la problématique n'est pas simple. C'est vrai que pendant six mois de l'année on peut se déplacer en vélo, mais les six autres ce n'est pas possible. Les transports en commun ne sont pas évident à mettre en œuvre car nous ne sommes pas nombreux et la rentabilité n'est donc pas au rendez-vous. Ce sont des sujets à travailler au cas par cas, entre les différentes collectivités territoriales.

CR : Au-delà de l'énergétique, comme c'est une transition écologique, qu'est-ce qui pourrait être valorisé sur le territoire ?

PL : La transition écologique, c'est viser l'autonomie la plus complète dans tous les domaines de tous les besoins primaires de la population. Sachant que nous avons des devoirs. Si nous sommes particulièrement impactés par le changement climatique dans l'arc alpin, il s'agit des pays européens. Mais dans le Briançonnais, on retrouve une population de migration qui vient d'Afrique centrale où elle ne peut plus vivre. Nous avons créé les déserts de chez eux. Notre production de CO₂ fait que chez eux ce n'est plus vivable. Ils ont un réchauffement climatique et un changement climatique qui fait que économiquement et matériellement ils sont obligés de migrer. C'est notre mode de vie, en tant qu'Européens, qui détruit ces populations. Ce n'est pas anodin en termes de responsabilité. Si eux sont particulièrement touchés, nous le sommes aussi en zone de montagne. Il y a donc des enjeux et des responsabilités qui supposent que l'on mette le plus rapidement en œuvre des stratégie pour pouvoir travailler sur tous ces sujets-là.

La transition écologique, c'est d'abord la transition démocratique : il faut progressivement faire prendre conscience aux populations de leur responsabilité, des enjeux et de leur pouvoir en tant que consommateurs. C'est un vrai travail qui prend beaucoup de temps. Après, il y a tous les axes de la transition, du logement, de la mobilité, de la production d'énergie pour compenser nos besoins, etc. Cela passe par l'autonomie alimentaire - les circuits-courts et l'agriculture, par la préservation de la biodiversité qui est source d'alimentation, par la gestion des déchets - plus on produit de déchets ultimes non recyclables, moins c'est tenable, etc.

CR : En quoi les programmes TEPCV, PCAET, etc. élaboré à l'échelle du PETR permettent la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire ?

PL : Ce sont des briques qui construisent un avenir durable. Comment faire pour que ce territoire-laboratoire puisse demain permettre de vivre sans entamer le potentiel d'avenir des générations qui viennent ? Comment peut-on produire ce que l'on consomme au niveau énergétique ? Comment peut limiter la production de CO₂ pour éviter de se détruire ? Comment peut-on subvenir à nos besoins alimentaires ? A nos besoins en usage de foncier ? A nos besoins en biodiversité ? Il faut prendre ces sujets-là les uns après les autres et essayer de trouver des solutions. On se rend alors compte que des solutions on en a. On n'est pas dans une impasse du tout. En plus, ces solutions créent de l'emploi et souvent rapportent de l'argent. Par exemple, sur cette collectivité nous avons baissé de quatre milles tonnes notre production de déchets. On en avait douze milles tonnes par an, aujourd'hui on en a huit milles tonnes. Au passage, on a gagné un million d'euros par an. Comme c'est deux-cent-cinquante euros la tonne de déchets, quatre milles tonnes multipliées par deux-cent-cinquante ça fait un million. En plus, en travaillant sur la transition écologique, on baisse les taxes, on baisse les impôts, on gagne de l'argent et on crée de l'emploi. On gagne sur tous les plans. C'est cela qu'il faut aller chercher. Quelles sont les solutions qui sont à notre disposition pour envisager tout cela. Sur l'autonomie alimentaire, cela veut dire qu'il faut que l'on arrive à produire localement. Bien que l'on soit à mille-cinq-cent mètre d'altitude et que ce n'est pas simple, c'est possible. Il faut ré-installer des agriculteurs, des maraîchers, leur donner les moyens de vivre de leur production et après, il faut consommer localement et bio. C'est de la responsabilité du citoyen, c'est à lui de faire ses choix pour que son territoire survive. Et que plus globalement, sur l'ensemble de la planète, chacun puisse perdurer. Finalement, ce n'est que du bon sens. Tout est logique. Aujourd'hui, on est dans une démarche qui détruit notre avenir. On peut être dans une démarche qui nous permette de survivre sur cette planète et qui permette à nos successeurs de prendre leur place. Il n'y a plus qu'à choisir.

CR : Est-ce le fait que ce soit porté à l'échelle du PETR où il ya le « faire ensemble » et un portage politique qui fait que c'est relativement efficace sur ce territoire ? Est-ce qu'il y a des limites induites par cette échelle ?

PL : C'est l'objet du livre *Ces maires qui changent tout*. La transition peut s'opérer de façon différente sur les territoires. Dans le livre, il y a six collectivités, il s'agit de communes.

Il y a la commune de Paris, la commune de Grenoble, la commune de Loos-en-Gohelle, la commune dans le Pas-de-Calais, la commune d'Ungersheim en Alsace, la commune de Puy-Saint-André ici et la commune de Trémargat en Bretagne. L'auteur s'est interrogé là-dessus : quelle est la bonne dimension pour envisager la transition sur les territoires ? Il pose des questions, il a quelques réponses, mais il n'a pas les réponses à tout. Je ne pense pas qu'il ait un exemple, il y a plein de façons de faire. Il y a des petites communes de cinquante habitants qui travaillent beaucoup sur ce sujet-là. Il y a des communes d'un million d'habitants aussi. Il y a un club de villes qui travaillent sur la transition, des grosses mégaloïles. Je pense qu'il n'y a pas une méthode. Il faut faire à l'endroit où on est et tout le monde a cette responsabilité-là. Quand je suis chez moi, j'ai une responsabilité de ce que je mets dans ma poubelle, j'ai une responsabilité du temps que je passe sous ma douche, j'ai une responsabilité sur le déplacement que je vais faire - est-ce que je le fais en vélo, en voiture, etc. ? Mais c'est cette part de responsabilité qui est très importante. Il n'est pas question de faire culpabiliser les gens, il est question que les gens soient informés, responsables, etc. Et après, ils agissent en fonction de leur âme et conscience. Mais chacun a sa part et le territoire a la sienne. Donc, en tant qu'élus d'un territoire, on a notre part. On ne peut pas s'exonérer de cela. On ne peut pas dire que cela nous concerne pas, parce qu'en tant qu'élus on a quand même le pouvoir de faire. Qu'est-ce qu'en tant qu'élus on va privilégier ? De mon point de vue, c'est l'avenir de l'Humanité qui est la priorité et c'est l'axe sur lequel j'ai choisi de travailler. J'essaie de faire ma part du mieux que je peux.

CR : Y a-t-il d'autres personnes, au sein du PETR, qui partagent cette idée ?

PL : Il faut leur demander. Certainement pas de la même façon. Chacun a son histoire, ses expériences, etc. C'est mon expérience personnelle qui fait que. Après, il y a des gens avec qui je travaille, ce n'est pas moi qui décide. Je propose et je décide avec les autres. J'essaie de faire que ce que je propose soit proposé de telle sorte que cela donne envie. Parce qu'à l'origine du projet, c'est l'envie. Comment donner envie ? Et la problématique du changement climatique est confrontée à cela. Il y a beaucoup de philosophes, de sociologues, de psychologues qui travaillent sur cette situation qui parfois est une situation de déni. C'est-à-dire que les gens savent mais sont figés et dans l'incapacité de bouger. Cela a été étudié. Il y a des concepts qui ont été travaillés. Pas nécessairement sur la thématique du changement climatique, mais notamment sur le concept de résilience. Comment se fait-il qu'en situation difficile des territoires se mobilisent plus que d'autres ? Il y a un livre sorti il y a une quinzaine d'années, *Effondrement* de Jared Diamond qui parle de cela. Il y a des sociétés qui se sont effondrées. Il a travaillé, avec d'autres scientifiques, à une modélisation qui explique cette notion d'effondrement. Il y a cinq critères qui ont été retenus. Quand une société se trouve avec ces cinq dénominateurs en commun, elle va à l'effondrement. Ils ont mesuré cela auprès des Vikings, des Incas, de certaines sociétés du Pacifique, etc. Et il y a des sociétés qui, dans des situations similaires, ne se sont pas effondrées. Comment ont-elles fait ? Il y a quelques sociétés anciennes qui ont réussi à ne pas s'effondrer alors qu'elles étaient en situation d'effondrement. Puis, ils ont étudié la société mondialisée d'aujourd'hui. Il se trouve que nous avons les cinq critères d'effondrement. Si on laisse filer, on s'effondre, on disparaît. Mais il y a des solutions pour sortir de cette affaire. Cela m'a intéressé et c'est pour cela que je travaille sur ces sujets.

CR : Et quels sont les critères pour ne pas s'effondrer ?

PL : Il faut que tu ailles lire. Ils expliquent qu'il est indispensable, et on revient au début de la discussion, d'avoir des décisions politiques, mais cela ne suffit pas. S'il y a uniquement des décisions politiques qui sont imposées à la population : effondrement. S'il y a une sorte de révolution des populations : effondrement. Il faut qu'il y ait une action conjointe de décision et de mobilisation citoyenne. C'est comme cela que j'ai compris le livre. Cela revient à ce que l'on disait : il faut qu'il y ait des décideurs - dont sur ce territoire et à une petite échelle je fais partie, mais il faut aussi que la population se mobilise. Sans quoi on ne peut y arriver. D'où l'intérêt de la transition démocratique, pour que les gens prennent leur part à cette aventure.

CR : Et il y a une mobilisation sur le territoire ?

PL : Oui. Mais ce n'est pas quelque chose de linéaire. C'est plus compliqué. J'espère que progressivement la population se mobilise, prend la mesure, devient plus responsable et change ses pratiques. Mais je suis là pour faire, alors je fais ce que j'ai à faire. Bientôt je ne serai plus là, mais j'aurai tenté de faire ma part. Mais c'est intéressant, bien que ce ne soit pas tous les jours simple. C'est compliqué de monter des projets, mais je trouve que cela ne se passe pas si mal.

CR : Et les outils comme TEPCV, PCAET et plus récemment CTE, s'ils donnent un cadre, laissent-ils de la liberté au territoire de porter les projets qu'il souhaite ? Est-ce limitant.

PL : Non. Il y a un cadre. Pour TEPCV et les CEE bonifiés, il y a un cadre assez défini. Cela n'empêche pas que dans ce cadre - pour TEPCV, toutes les collectivités n'ont pas travaillé de la même façon. Nous avons tenté de construire TEPCV avec les citoyens. Il y a cent-cinquante personnes qui ont travaillé, au cours de tables rondes, à l'élaboration de propositions. C'est de là qu'est né le TEPCV. Il y a eu soixante-cinq propositions, nous en avons retenu vingt-trois. Pour TEPCV 1, nous avons une semaine. On a fait cela à deux avec un technicien. Sauf que cela ne correspond pas du tout à une pratique satisfaisante. Dès ce moment-là j'ai demandé à travailler avec les citoyens. J'ai sollicité le conseil de développement dont c'est la mission pour préparer TEPCV 2, pour organiser un événement qui permette à la population de donner son avis sur des projets. Cent-cinquante personnes ont travaillé plusieurs heures et ont rendu leurs conclusions. On a récupéré ces éléments et les vingt-trois actions ont été construites à partir de là. Certaines actions n'étaient pas possibles techniquement, juridiquement, financièrement, etc. Avec Cyr, nous avons fait le tri. Malgré tout, les actions sont nées des habitants.

CR : C'est ce que vous souhaitez faire avec le PCAET et le CTE.

PL : Oui. Après, c'est complexe. C'est compliqué de solliciter les gens, d'être entendus, qu'ils participent, etc. Les gens ne prennent pas la mesure des enjeux et de leur responsabilité dans cette affaire. Beaucoup considère cela comme une perte de temps. On a donc du mal à toucher les gens. Beaucoup de mal. Cela fait partie des challenges. Comment arriver à s'approcher de la population, à l'informer, à la solliciter. L'autre jour, il y avait un article dans *Le Monde* de Bruno Latour, un philosophe qui travaille beaucoup sur ces sujets-là. Pour lui, la solution viendra des territoires.

Il pense que c'est des territoires que naîtra la solution pour l'avenir et qu'il faut solliciter les gens - pas temps pour leur demander de trouver des solutions, mais pour repartir de leurs besoins de base. Ce qui me parle. Je suis soignant de formation et de profession, donc je pense qu'il faut repartir des besoins primaires des populations. La pyramide de Maslow avec ce dont on a besoin pour survivre. On a besoin de boire, de manger, d'avoir des relations avec les voisins, etc. Je pense qu'il faut reconstruire la société de demain à partir de ces besoins, en tenant compte de ce que notre environnement peut nous apporter et de sa capacité de régénération. L'empreinte carbone que l'on a aujourd'hui est conséquente. C'est un challenge, mais c'est intéressant de se questionner.

CR : Sachant que l'on n'est pas toujours aider à la réduire.

PL : Effectivement. Il suffit de regarder sur internet le prix d'un voyage Lyon-Londres en avion. C'est du pousse-au-crime. On pousse les gens à la catastrophe. Aujourd'hui, il y a des choses qui ont une empreinte carbone phénoménale pour un prix dérisoire. Cela coûte cher de manger correctement, par contre de partir au bout du monde pour un week-end cela ne coûte rien. C'est un vrai sujet de société. A un moment, il y a des décisions qui sont à prendre : individuelles et collectives. Mais ce n'est pas facile. Il faut que les choses évoluent et cela prend du temps. Je pense que de faire culpabiliser n'est pas la solution. Il faut faire prendre conscience, mais il faut aussi proposer des solutions qui sont à notre portée. J'aime assez bien le discours de Pierre Rabhi, après on en pense ce qu'on en veut. C'est assez intéressant de parler de sobriété heureuse. La sobriété ce n'est pas la catastrophe, la sobriété n'est pas le malheur. Il faut peut-être réapprendre à restreindre nos besoins et découvrir autre chose.

ANNEXE 6 - Fiche de lecture type - Exemple

Auteur(s)	Geneviève Pierre et Philippe Madeline
Titre	Les campagnes dans la transition énergétique
Bibliographie	MADLINE P. et PIERRE G., 2015, « Les campagnes dans la transition énergétique », <i>Géocarrefour</i>
Résumé	Les auteurs présentent ici un dossier thématique portant sur de multiples formes de contributions des campagnes à l'enjeu global énergie climat. - La transition énergétique dans les territoires de campagne - Le développement local / territorial des campagnes par l'appropriation des enjeux de la transition énergétique
Citations	« La gestion de la ressource à l'échelle du territoire, appuyée par des politiques publiques, inscrit les enjeux énergétiques dans les actions locales de développement » « Le territoire est une scène où se réalise la mise en cohérence de différents niveaux scalaires de la transition énergétique » « La construction de systèmes énergétiques territorialisés procède d'arrangements pensés et négociés dans la proximité, indiquant la capacité des territoires à ancrer et coordonner la gestion des ressources » « l'activation de ressources spécifiques [...] au sein des espaces ruraux témoigne d'une capacité d'innovation multiforme au service de la société dans son ensemble. Des projets individuels, collectifs, ou de territoire, sont mis en place, qu'ils relèvent de l'application territorialisée des politiques énergétiques [...], du développement rural ou d'actions d'aménagement » « La recherche d'autonomie locale considérée comme la capacité à encourager la sobriété des consommations, à se réapproprier des savoir-faire locaux, à recueillir des financements, à instituer une gouvernance par des codécisions publiques, singularise certains territoires ruraux » « analyser les dynamiques de co-construction des projets et de réappropriation de ressources locales, d'activation de potentiels, s'avère essentiel pour comprendre les logiques d'ancrages et de singularisation des territoires » « l'appropriation des enjeux de la transition énergétique procède d'une approche multiforme de l'innovation au niveau local, qu'elle soit technique, sociale, entrepreneuriale et de gouvernance » « Quelles sont les démarches qui facilitent l'activation de capacités nouvelles pour les habitants et pour les acteurs du développement territorial ? » « La mobilisation de capitaux sociaux locaux s'accomplit grâce à des coopérations interindividuelles, parfois informelles ou dans le cadre de projets d'intercommunalités, de Pays, de GAL Leader, de parc naturel, de collectivités locales, en réponse, ou non, à des politiques publiques nationales ou européennes » « La plupart des expériences apparaissant comme innovantes aujourd'hui s'inscrivent dans des dynamiques assez anciennes, remontant souvent à plusieurs décennies. Elles sont donc le résultat de processus de structuration relativement longs. Elles ont le plus souvent émergé autour d'enjeux de développement local voire de reconversion territoriale [...] vis-à-vis desquels le domaine énergétique constituait un levier d'action » (les territoires face à la transition énergétique)

ROSSAT C., 2018, **Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras : analyse d'un territoire français exemplaire en matière de transition énergétique**, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille, Université de Lille, mémoire de Master 2 AUDT, spécialité ECODEV ENVIE, 77p.

Mots clés :

Transition énergétique ; Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ; Pays ; Pôle d'équilibre territorial et rural ; faire ensemble

Key words :

Energy transition ; « zero net energy territory for green growth » ; country ; Territorial and Rural Balance Pole ; togetherness

Résumé :

En matière de transition énergétique, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (Hautes-Alpes) fait figure d'exemple. Syndicat mixte situé à l'extrémité nord de la Région Sud, en plein cœur d'une zone de montagne et de haute montagne à dominante rurale, il a récemment été reconnu par monsieur Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, parmi les neuf premiers Contrats de transition écologique (CTE) de France, faisant suite aux démarches TEPCV et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) déjà engagées par le territoire.

« Peut-on définir des espaces d'actions prioritaires en fonction des différentes thématiques qui concernent la transition énergétique ? Certains territoires auraient-ils, plus que d'autres, la possibilité de développer des ressources renouvelables locales ? Quelles peuvent être les échelles d'actions les plus pertinentes qui permettraient le meilleur appariement entre la disponibilité d'une ressource, son exploitation et son utilisation ? ».

A l'instar de cette réflexion proposée par Maximin Chabrol et Loïc Chabrol (2014), le propos de ce mémoire, rédigé dans le cadre d'un stage professionnel au sein du service Energie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, est d'identifier, s'il en existe, les territoires susceptibles de mettre en œuvre une transition énergétique efficace et effective.

Abstract :

In terms of energy transition, the Territorial and Rural Balance Pole of Briançonnais, Ecrins, Guillestrois and Queyras (Hautes-Alpes) is an example. Mixed association located in the north of the South Region, in the heart of a mountain and high mountain area with a rural focus, it was recently recognized by Mr. Sébastien Lecornu, Secretary of State to the Minister of the Ecological and Solidarity Transition, among the first nine ecological transition contracts in France, following the TEPCV and Climate Air Territorial Energy Plan initiatives already initiated by the territory.

« Can priority action areas be defined according to the different themes that concern the energy transition? Would some territories, more than others, have the opportunity to develop local renewable resources? What are the most relevant action scales that would allow for the best match between the availability of a resource, its exploitation and its use? ».

Like this reflection proposed by Maximin Chabrol and Loïc Chabrol (2014), the subject of this dissertation, written as part of a professional internship within the energy department of the Territorial and Rural Balance Pole of Briançonnais, Ecrins, Guillestrois and Queyras, is to identify, if any, the territories likely to implement an efficient and effective energy transition.